



Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU



S C O T 
BASSIN ANNECIEN

**SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE**
Grand Annecy
Fier et Usse
Sources du Lac d'Annecy
Pays de Cruseilles
Rumilly Terre de Savoie

S CoT du Bassin annécien

Pièce 8 - Bilan de la concertation

Version arrêtée par le comité syndical
du 2 octobre 2024



La révision du SCoT du bassin annécien est accompagnée par le groupement suivant :

Mandataire : 

Co-traitants :     

p.4	Synthèse des modalités de concertation
p.8	Les temps de concertation mis en œuvre
p.18	La communication et média déployés
p.27	Les contributions directes du public
p.28	Les apports de la concertation à la démarche
p.30	Conclusion et synthèse

1. Contexte

Les modalités de concertation prévues par la délibération de prescription de révision du SCoT du bassin annécien

Par délibération en date du 15 décembre 2020, le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire.

La délibération définit les modalités de concertation prévues tout au long de la procédure, afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et du projet pour l'avenir,
- Donner un accès facilité à l'information sur le projet tout au long de la révision,
- Recueillir l'expression du public à travers ses observations et propositions écrites, pour alimenter la réflexion,
- Favoriser l'appropriation du projet et du SCoT par l'ensemble des acteurs.

La délibération de prescription du SCoT prévoit pour cela la mise en œuvre des modalités de concertation suivantes :

- La mise à disposition du public pendant la révision du SCoT, au siège du Syndicat mixte du SCoT, aux jours et heures d'ouverture habituels, des informations relatives au projet de SCoT, complétées au fur et à mesure de l'avancement du projet, pour permettre au public de s'informer du déroulement de la démarche et des orientations étudiées,
- Le recueil des observations et propositions du public :
 - dans un cahier de suggestions accompagnant les informations relatives au projet, pendant la révision du SCoT, au siège du Syndicat mixte du SCoT, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Directement par écrit à l'adresse postale du Syndicat mixte du SCoT (18 chemin des cloches, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy);
 - Sur une adresse mail dédiée.
- La diffusion de comptes-rendus de l'avancement de la démarche au moyen d'articles dans la presse locale et sur le site internet du syndicat mixte du SCoT

du bassin annécien,

- L'organisation de plusieurs réunions publiques d'information, après la phase diagnostic et avant l'arrêt du projet de révision, dans différents lieux du territoire pour recueillir les observations du public et des acteurs locaux ;
- L'organisation d'ateliers tables-rondes notamment avec les acteurs socio-économiques et les associations sur diverses problématiques du territoire.

La concertation prendra fin un mois avant le conseil syndical arrêtant le projet de SCoT, pour permettre d'en effectuer le bilan qui sera joint au dossier de l'enquête publique.

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU



2. Synthèse des modalités de concertation mises en œuvre

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription		Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du SCoT
La mise à disposition du public des informations, relatives au projet du SCoT, complétées au fur et à mesure de l'avancement du projet		Au fil de la démarche, l'ensemble des documents validés par le bureau syndical a été mis à disposition du public au siège du Syndicat mixte afin de permettre à celui ou celle qui le souhaitait de prendre connaissance de l'information disponible alors.
Le recueil des observations et propositions du public	Cahier de suggestions accompagnant les informations relatives au projet, pendant la révision du SCoT, au siège du Syndicat mixte du SCoT, aux jours et heures d'ouverture habituels	Au fil de la démarche, le cahier de suggestions a été mis à disposition au siège du Syndicat mixte afin de permettre à celui ou celle qui le souhaitait d'exprimer son avis sur l'avancée de la démarche.
	Directement par écrit à l'adresse postale du Syndicat mixte du SCoT (18 chemin des cloches, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy)	Il était possible, pendant toute la durée de la démarche de révision du SCoT d'envoyer des courriers et courriels au Syndicat du SCoT du bassin annécien, cette information était précisée sur tous les supports de présentation réalisés dans le cadre de la publication SCoT, des réunions publiques et des articles de presse.
	Adresse mail dédiée	
La diffusion de comptes-rendus de l'avancement de la démarche au moyen	Articles dans la presse locale	<p>Afin de communiquer sur l'avancement de la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un point presse s'est déroulé le 5 septembre, afin d'annoncer notamment les réunions publiques de l'automne 2023, ainsi que d'échanger sur le projet de territoire porté par le PAS, débouchant sur un article sur le site internet du Dauphiné Libéré « Structurer le territoire pour les 20 prochaines années » ; D'autres articles dans la presse locale : <ul style="list-style-type: none"> Dans le Dauphiné libéré : le 19 mai 2024, un quart de page (22 000 exemplaires) et le 22 mai 2024, un quart de page (19 000 exemplaires) ; le 8 juin 2024, un quart de page (19 000 exemplaires) ; Dans l'Essor Savoyard : le 23 mai 2024, une demi-page (5 000 exemplaires), le 30 mai 2024, un quart-de page (5 000 exemplaires) ; le 6 juin 2024, un quart de page (5 000 exemplaires).
	Mise à disposition sur le site internet du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien	Le site internet du Syndicat mixte a fait l'objet d'une refonte complète en juin 2023 afin de favoriser son ergonomie et la bonne diffusion de l'information. Aussi, le nouveau site internet dispose d'une rubrique spécifique SCOT à même de favoriser la diffusion des comptes rendus et de l'information de la population. Elle se développe en 6 sous-rubriques : « qu'est-ce que le SCoT? » ; « le Territoire » ; « la démarche » ; « la révision du SCoT » ; « Participer » ; « Télécharger le SCoT ».

2. Synthèse des modalités de concertation mises en œuvre

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU



Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription

Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du SCoT

2 cycles de réunions publiques ont été organisés sur le bassin annécien :

Organisation de plusieurs réunions publiques d'information, après la phase diagnostic et avant l'arrêt du projet de révision, dans différents lieux du territoire pour recueillir les observations du public et des acteurs locaux

À l'automne 2023, pour présenter les enjeux du diagnostic et les grands axes du projet

d'aménagement stratégique :

- 12 octobre 2023, à Sillingy,
- 11 octobre 2023, à Villy-le-Pelloux
- 10 octobre 2023, à Seynod (commune nouvelle d'Annecy),
- 5 octobre 2023, à Villaz,
- 4 octobre 2023, à Doussard,
- 3 octobre 2023, à Rumilly.

Au printemps 2024, pour présenter les orientations et objectifs du SCoT :

- 14 juin 2024, à Villaz,
- 13 juin 2024, à Sillingy,
- 31 mai 2024, à Villy-le-Pelloux,
- 30 mai 2024, à Doussard,
- 29 mai 2024, à Rumilly
- 24 mai 2024, à Seynod (commune nouvelle d'Annecy).

Organisation d'ateliers tables-rondes notamment avec les acteurs socio-économiques et les associations sur diverses problématiques du territoire.

La concertation avec les acteurs socio-économiques et les associations a été menée tout au long de la procédure de révision du SCoT du bassin annécien avec :

- les services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie : en 2022, le 13 décembre ; en 2023 : le 22 février, le 13 juillet, le 20 juillet, le 13 septembre, le 16 octobre, le 7 décembre ; e, 2024 : le 5 mars, le 23 mai et le 26 juin ;
- La chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc : en 2022, le 23 mars ; en 2023 le 7 juillet, le 21 septembre et le 20 novembre ;
- Des représentants d'associations ou de fédérations corporatistes :
 - 15 décembre 2022 : Rencontre fédération de chasse,
 - 1 avril 2023 : Rendez-vous technique UNICEM,
 - 11 octobre 2023 : réunion avec les acteurs du logement,
 - 13 novembre 2023 : Restitution Loi Littoral avec les maires des communes concernées,
 - 5 décembre 2024 : réunion acteurs du BTP + UNICEM,
 - 5 janvier 2024 : Réunion Fédération du BTP et ISDI,
 - 9 avril 2024 : Réunion DREAL, DDT, UNICEM, Fédération du BTP sur carrières et ISDI,
 - 22 mai 2024 : Table ronde acteurs économiques,
 - 31 mai 2024 : Table ronde associations environnementales.

Comme évoqué ci-avant, elles ont été annoncées par différents médias : affiches, invitation au travers des réseaux sociaux, presse locale, affichage public dans certaines communes.

2. Synthèse des modalités de concertation mises en œuvre

D'autres médias ont accompagné la diffusion et le partage d'informations sur la révision du SCoT :

- La création à l'hiver 2024 des comptes Facebook, Instagram, Facebook, LinkedIn, qui ont notamment relayé les informations concernant les réunions publiques de l'été 2024 ;
- Une campagne de boitage d'une lettre SCoT « Futur de notre territoire : on se dit tout ! », 4-pages pédagogique distribué à 150 000 exemplaires dans toutes les boites aux lettres du bassin annécien.

Enfin, les territoires couverts par le SCoT ont été parties prenantes tout au long de la révision du document aux différentes réunions :

- **une rencontre des élus des bureaux exécutifs des intercommunalités aux phase Diagnostic et projet d'aménagement**, pour comprendre leurs enjeux et besoins spécifiques et vérifier de la bonne adéquation entre les orientations stratégiques locaux et intercommunautaires. Ces rencontres ont eu lieu les 29 novembre, 03 et 10 décembre 2021 (avec les 4 intercommunalités membres alors), et le 20 avril 2022 (avec la CC Rumilly Terre de Savoie) ;
- en phase DOO, **ce sont les techniciens des intercommunalités qui ont été sollicités à plusieurs reprises**, au fil de l'eau, mais également lors d'une réunion spécifique d'échanges sur les orientations thématiques envisagées alors (le 19 mars 2024).

3. Les temps de concertation mis en œuvre

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

« L'organisation de plusieurs réunions publiques d'information, après la phase diagnostic et avant l'arrêt du projet de révision, dans différents lieux du territoire pour recueillir les observations du public et des acteurs locaux »

La délibération de prescription de révision du SCoT fixait « L'organisation de plusieurs réunions, pour recueillir les observations du public et des acteurs locaux ». Conscient de la nécessité d'associer plus fortement la population dans la construction de ce projet de territoire, le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien a finalement réalisé 12 réunions publiques :

À l'automne 2023, pour présenter les enjeux du diagnostic et les grands axes du projet d'aménagement stratégique : 6 réunions, soit une dans chacune des intercommunalités, hormis à Grand Annecy qui en a accueillies deux.

- 12 octobre 2023, à Sillingy - CC Fier et Usses ;
- 11 octobre 2023, à Villy-le-Pelloux - CC Pays de Cruseilles ;
- 10 octobre 2023, à Seynod (commune nouvelle d'Annecy) - CA du Grand Annecy ;
- 5 octobre 2023, à Villaz - CA du Grand Annecy ;
- 4 octobre 2023, à Doussard - CC des Sources du Lac d'Annecy,
- 3 octobre 2023, à Rumilly - CC Rumilly Terre de Savoie.

Au printemps 2024, pour présenter les orientations et objectifs du SCoT, 6 réunions, soit une dans chacune des intercommunalités, hormis à Grand Annecy qui en a accueillies deux.

- 14 juin 2024, à Villaz, - CA du Grand Annecy ;
- 13 juin 2024, à Sillingy - CC Fier et Usses ;
- 31 mai 2024, à Villy-le-Pelloux - CC Pays de Cruseilles ;
- 30 mai 2024, à Doussard - CC des Sources du Lac d'Annecy ;
- 29 mai 2024, à Rumilly - CC Rumilly Terre de Savoie ;

- 24 mai 2024, à Seynod (commune nouvelle d'Annecy) - CA du Grand Annecy.

Les réunions publiques ont été annoncées par voie d'affichage, par l'intermédiaire de la presse locale et/ou des sites internet des différentes collectivités.

SCoT
DU BASSIN ANNECIEN

REVISION DU SCOT
PARTICIPEZ AUX DEBATS !

Qu'est-ce que le SCoT ?

C'est un document qui porte UNE VISION À 20 ANS pour le territoire !
Il structure l'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE en intégrant l'ensemble des politiques locales : habitat, activités économiques, commerce, mobilité, gestion des espaces (urbanisés, cultivés, naturels) et respect des ressources naturelles.
Il fédère les communes et les communautés de communes de son territoire, tout comme les élus locaux ainsi que l'État, la Région, le Département, les territoires voisins et les chambres consulaires (agriculture, industrie, métiers).
TOUS MOBILISÉS !

Réunions publiques

Mardi 3 octobre 2023 : 19h siège de la CC Rumilly Terre de Savoie
Mercredi 4 octobre 2023 : 19h salle de cinéma de Doussard
Jeudi 5 octobre 2023 : 19h salle des fêtes de Villaz
Mardi 10 octobre 2023 : 19h salle de la convivialité de la mairie déléguée de Seynod
Mercredi 11 octobre 2023 : 19h salle polyvalente de Villy-le-Pelloux
Jeudi 12 octobre 2023 : 19h salle d'animation de Sillingy

04.50.27.80.77
accueil@scot-bassin-annecien.fr

3. Les temps de concertation mis en œuvre

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
 Reçu en préfecture le 08/10/2024
 Publié le
 ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU



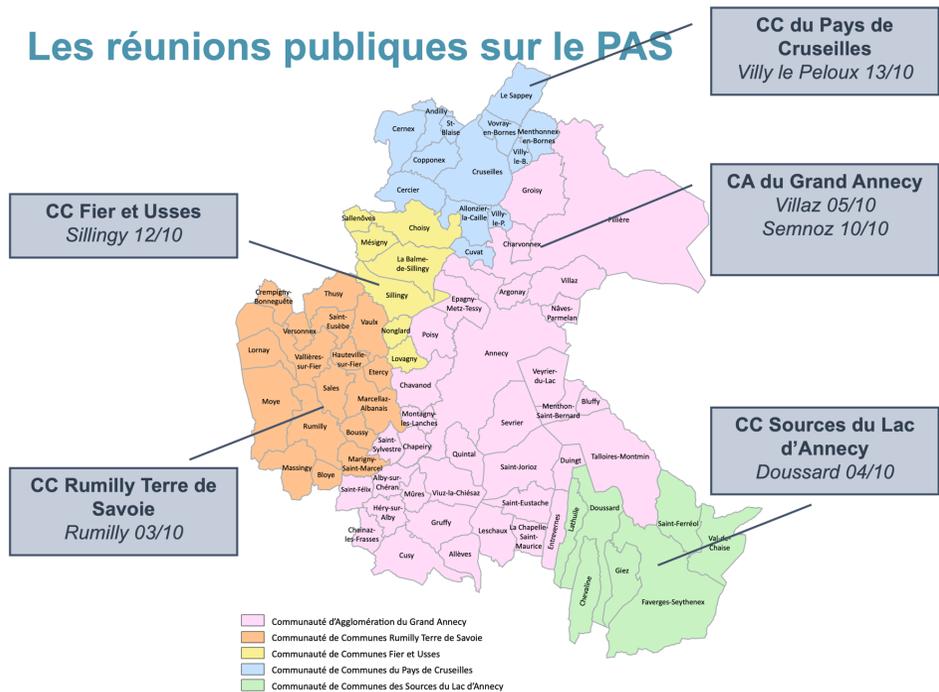
LES RÉUNIONS PUBLIQUES AVEC LES HABITANTS

Automne 2023 - Premier cycle de réunions publiques

Au total, les 6 réunions publiques de ce premier cycle ont rassemblé 277 personnes. Elles visaient à présenter au public la démarche du SCoT ainsi qu'à échanger avec les participants sur les enjeux identifiés lors de la phase Diagnostic d'après leurs expertises d'usage du territoire, et de les mettre en regard avec les axes stratégiques choisis pour le Projet d'Aménagement stratégique.

Ces réunions se sont déroulées dans 6 communes différentes du territoire, permettant ainsi l'accès géographique quel que soit le lieu de résidence de la personne souhaitant s'informer sur le SCoT :

Les réunions publiques sur le PAS



Au cours de ces réunions, les échanges ont été riches et ont couvert l'ensemble des champs abordés par le SCoT.

Temps 1 - rappel de la portée du Schéma de cohérence territoriale

Les questionnements ont d'abord porté sur le rôle du SCoT dans la planification territoriale et le lien qu'il entretient avec les les PLU (i), les PLH ou les PDM. Il en effet questionné la temporalité des démarches de révision du SCoT du bassin annécien en même temps que l'élaboration du PLUIHMB du Grand Annecy.

Il est en outre rappelé les points suivants :

- le SCoT n'a pas une portée homogénéisante, mais vise au contraire à prendre en compte l'ensemble des spécificités spatiales au travers d'un traitement par Pays ;
- le SCoT n'est pas un document d'animation de politiques publiques de sensibilisation du grand public. Les démarches de communication peuvent être menées par les collectivités ou les institutions publiques, par exemple sur la valeur et le rôle des espaces agricoles.

Les remarques ont également porté sur le contexte dans lequel le SCoT est révisé, en particulier sur la déclinaison de l'objectif Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

Temps 2 - présentation des grands enjeux diagnostics et la vision stratégique pour le bassin annécien à 20 ans

Les participants ont pu échanger au fur et à mesure de la présentation des points saillants du diagnostic de territoire et du projet d'aménagement. Dans l'ensemble, plusieurs sujets de préoccupation ont émergé :

- le questionnaire quant à l'attractivité résidentielle du bassin annécien, et la pérennité de sa capacité d'accueil à plus ou moins long terme (congestion des axes routiers, pression sur les équipements et les ressources naturelles - eau, air, sol -, besoins alimentaires, etc.) Aussi, au regard des projections démographiques, il a fallu expliquer qu'il ne s'agissait pas d'une volonté politique en tant que telle d'atteindre ce niveau de population, mais bien au contraire de préparer le territoire à une tendance lourde qui suppose d'en anticiper les conséquences et les besoins sur secteur du bassin annécien ;

3. Les temps de concertation mis en œuvre

- Les remarques concernant l'application de la loi littoral dans les communes soumises aux objectifs SRU en matière de parc social, lors des réunions où les élus de ces communes ont été présents, ont permis à l'équipe du syndicat mixte d'être vigilants lors de la rédaction du DOO et l'établissement des objectifs de production de logements.
- Les problématiques d'offre de logements ont couvert tant les enjeux de meublés touristiques que ceux de logements des actifs du territoire dans un marché immobilier perturbé par les revenus transfrontaliers ; ils ont également émis leur doute quant à la volonté d'un rééquilibrage entre les secteurs du territoire alors que les capacités foncières seront limitées ; la densification n'est en effet pas si souhaitable que cela dans certains secteurs au vu des externalités négatives qu'elle a déjà produites sur le bassin annécien ;
- La mobilité et l'offre de déplacement, notamment sur les pourtours du lac d'Annecy (effets de l'attractivité touristique comme de la construction en densification de vastes programmes de logements sur des routes sous-dimensionnées). Aussi, les questions sur une offre de mobilité cadencée alternative en bord de lac ainsi que vers Genève ont été abordées, et versées aux réflexions du DOO, et plus largement la diminution de la voiture

individuelle dans les déplacements du quotidien en lien avec les sujets de cadre de vie, de pollution et de gestion ;

- Le devenir des grands projets d'aménagement ou des grandes infrastructures préexistantes comme l'aéroport Annecy Mont-Blanc, le CERN (dont l'extension était alors question dans la presse locale) ;
- Enfin, les conflits d'usage entre vocation du bassin annécien : entre tourisme et protection des écosystèmes notamment. Ce sujet a été versé aux réflexions du DOO.



3. Les temps de concertation mis en œuvre

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU



Support de réunion publique n°1 : Diagnostic et Projet d'Aménagement Stratégique

The grid contains 42 numbered slides, each representing a page from a presentation. The slides are organized as follows:

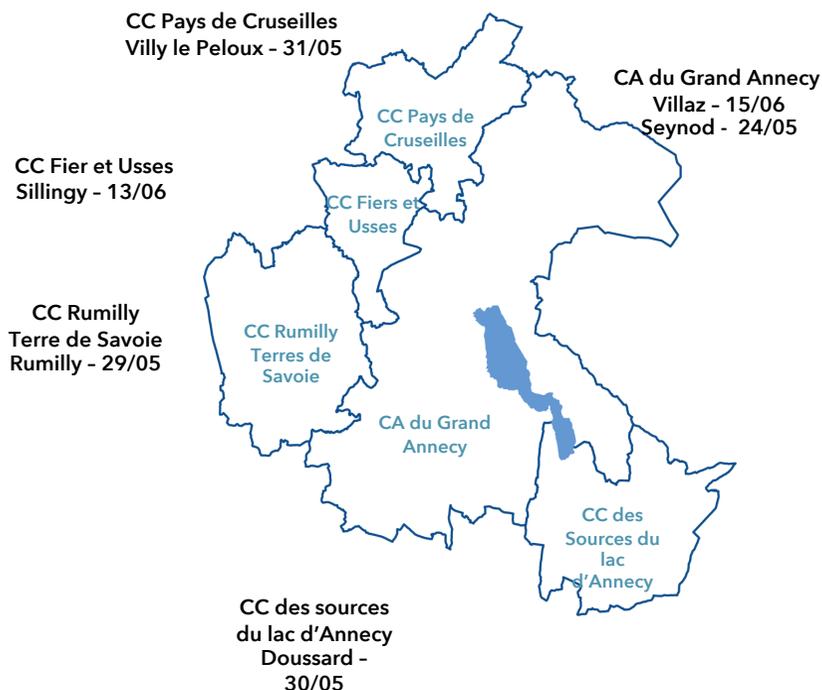
- Slide 1: Révision du SCoT du bassin annécien
- Slide 2: Planing de la démarche
- Slide 3: Les réunions publiques sur le PAS
- Slide 4: LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC
- Slide 5: Introduction sur le SCoT
- Slide 6: Le périmètre du SCoT
- Slide 7: Qu'est-ce qu'un SCoT ?
- Slide 8: Qu'est-ce qu'un SCoT ?
- Slide 9: Le SCoT et les orientations supérieures
- Slide 10: Pourquoi réviser le SCoT ?
- Slide 11: Pourquoi réviser le SCoT ?
- Slide 12: Pourquoi réviser le SCoT ?
- Slide 13: Pourquoi réviser le SCoT ?
- Slide 14: Points clés du Diagnostic
- Slide 15: UN CADRE DE VIE ÉQUITABLE
- Slide 16: UN PÔLE D'EMPLOIS FORT ET DIVERSE
- Slide 17: UN DÉVELOPPEMENT FAVORISABLE À ENCADRÉ
- Slide 18: LA NOUVELLE DONNÉE DU COMMERCE LOCAL
- Slide 19: La stratégie du PAS
- Slide 20: Les objectifs du PAS
- Slide 21: La maîtrise des équilibres
- Slide 22: 1. Favoriser le cadre de vie et l'équilibre territorial du Bassin, les espaces agricoles et naturels
- Slide 23: Participez
- Slide 24: Axe 1 Favoriser le cadre de vie et l'équilibre territorial du Bassin, les espaces agricoles et naturels
- Slide 25: Valoriser la diversité des identités paysagères locales portées par l'écovillage et le Bassin
- Slide 26: Valoriser la diversité des identités paysagères locales portées par l'écovillage et le Bassin
- Slide 27: Considérer des trames de nature générales de la qualité paysagère et des équilibres territoriaux
- Slide 28: Favoriser les espaces naturels et agricoles par l'ajoutement des espaces agricoles
- Slide 29: Questions :
- Slide 30: Faire avancer la ville et les villages de demain
- Slide 31: Axe 2 Renforcer les compétences locales pour un équilibre des territoires du Bassin
- Slide 32: Renforcer l'attractivité d'équipement de vie de proximité pour l'ensemble des habitants
- Slide 33: Considérer l'équilibre du territoire en assurant des fonctions diversifiées aux espaces de vie
- Slide 34: Assurer les conditions de bien-être et de santé par un accès à la nature
- Slide 35: Questions :
- Slide 36: Conditions de logements et accès aux équipements
- Slide 37: Axe 3 Améliorer les modes d'aménagement pour le Bassin
- Slide 38: Encourager l'emploi local et les filières productives locales avec les spécificités du Bassin
- Slide 39: Participer à la régénération des écosystèmes locaux par des modalités d'aménagement innovantes
- Slide 40: Question :
- Slide 41: Votre rapport avec l'espace du Bassin annécien
- Slide 42: Temps de débat

3. Les temps de concertation mis en œuvre

Printemps 2024 - second cycle de réunions publiques

Au total, les 6 réunions publiques de ce deuxième cycle ont rassemblé 217 personnes. Elles visaient à présenter au public la démarche du SCoT ainsi qu'à échanger avec les participants sur les enjeux identifiés lors de la phase Projet d'Aménagement Stratégique d'après leurs expertises d'usage du territoire, et de les mettre en regard avec les axes stratégiques pressentis pour le Document d'Orientations et d'Objectif.

Ces réunions se sont déroulées dans 6 communes différentes du territoire, permettant ainsi l'accès géographique quel que soit le lieu de résidence de la personne souhaitant s'informer sur le SCoT :



Au cours de ces réunions, les échanges ont été riches et ont couvert l'ensemble des champs abordés par le SCoT.

Temps 1 - rappel du calendrier de la procédure de révision du SCoT

Les questionnements ont d'abord porté sur l'avancement de la procédure de révision du SCoT, avec un rappel par Monsieur le Président du SCoT de l'historique du syndicat mixte, des résultats de l'évaluation à 6 ans des résultats du SCoT de 2014, etc. plusieurs questions sont Concernant le document SCoT en lui-même : quel SCoT s'applique au PLUi en cours de réalisation sur le Grand Annecy (les deux documents de planification sont élaborés en parallèle, des moments d'échanges sont prévus pour garantir la cohérence entre les deux, tout en préservant le principe de subsidiarité entre les deux documents) ; qui est compétent en matière de SCoT.

Temps 2 - présentation des grands enjeux diagnostics et la vision stratégique pour le bassin annécien à 20 ans

Les participants ont pu échanger au fur et à mesure de la présentation des points saillants du diagnostic de territoire et du projet d'aménagement. Dans l'ensemble, plusieurs sujets de préoccupation ont émergé :

- De nouveau des questions sur la capacité d'accueil du bassin annécien et les objectifs de production de logements présentés : les effets sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la trajectoire ZAN ; le besoin de construction neuve, qui prend en compte les effets du desserrement des ménages et du vieillissement ; la pression accrue qu'induit l'apport de nouvelles populations sur les ressources naturelles (eau, air, sol) et alimentaires (besoins d'espaces agricoles pour produire localement les denrées nécessaires à l'autonomie alimentaire) ; le rééquilibrage que le projet de SCoT prévoit notamment en répartissant « l'effort » d'accueil à fournir - ainsi les espaces disposant encore de capacité doivent assumer des objectifs de productions de logements plus important qu'auparavant, ceci afin de « calmer le jeu » de l'attractivité du territoire.
- Des remarques ont aussi permis aux participants de partager leurs interrogations concernant le développement économique (crainte exprimée de l'ouverture d'une nouvelle zone d'activités économiques) alors que le bassin annécien présente des capacités de renouvellement et de densification, ce que recherche en priorité le DOO du SCoT présenté, ainsi que le renouveau des stations de ski.

3. Les temps de concertation mis en œuvre

- Les inquiétudes ont aussi abordé le sujet des nouvelles installations urbaines et la gestion des espaces support, en particulier les déchets inertes et l'ouverture potentielle d'une nouvelle carrière extractive (application du Schéma Régional des Carrières), l'encadrement nécessaire des installations de panneaux photovoltaïques et ce même si cela relève de l'agrivoltaïsme ; la problématique de morcellement forestier comme une limite / un frein à la gestion optimisée des massifs et des boisements, objectif poursuivi d'ailleurs par le SCoT.
- Enfin, en matière de mobilité et de déplacement, l'actualité a percuté celle du SCoT, avec de nombreux débats sur les modalités de desserte de la rive Ouest du Lac (réflexions menées par le Grand Anancy), son prolongement vers Albertville via les sources du Lac d'Anancy, ainsi que l'impact sur l'évolution des tissus bâtis aux abords de ce tracé, vraisemblablement cible d'opérations de renouvellement urbain intenses.

Autres sujets abordés non couverts par le SCoT : le développement du compostage des déchets ménagers, la politique scolaire.



3. Les temps de concertation mis en œuvre

Support de réunion publique n°2 : Projet d'Aménagement Stratégique et Document d'Orientation et d'Objectifs

The grid contains 26 numbered slides, each with a title and content:

- 1. Révision du SCOt du bassin annécien (Mai & juin 2024)
- 2. Organisation de la réunion (19h-21h)
- 3. Rappels sur le SCOt
- 4. Planing de la démarche
- 5. Le périmètre du SCOt
- 6. Les grandes étapes du SCOt (Diagnostic, PAS, DOD)
- 7. Le SCOt et les orientations supérieures
- 8. Pourquoi réviser le SCOt ? (Prendre en compte l'évolution des collectivités membres)
- 9. Pourquoi réviser le SCOt ? (Prendre en compte l'évolution des collectivités membres)
- 10. Pourquoi réviser le SCOt ? (Adapter la stratégie aux évolutions du cadre législatif et réglementaire)
- 11. Décliner le projet stratégique en objectifs (Un projet pour 20 ans)
- 12. La recherche des équilibres
- 13. Adapter les modèles d'aménagement à des modes de vie éco contributeurs pour le Bassin
- 14. Réviser le socle stratégique territorial du bassin annécien
- 15. Préserver le socle de l'exceptionnalité territoriale du bassin, les espaces agricoles et naturels
- 16. Préserver le socle de l'exceptionnalité territoriale du bassin, les espaces agricoles et naturels
- 17. Définir une offre résidentielle équilibrée
- 18. Définir une offre résidentielle équilibrée
- 19. Préserver les fonctions urbaines pour habiter / travailler / vivre durablement sur le Bassin annécien
- 20. Définir une offre commerciale équilibrée en faveur de la vitalité des centralités
- 21. Définir une offre commerciale équilibrée en faveur de la vitalité des centralités
- 22. Adapter les modes d'aménagement à des modes de vie éco contributeurs pour le Bassin
- 23. Adapter les modes d'aménagement à des modes de vie éco contributeurs pour le Bassin
- 24. Adapter les modes d'aménagement à des modes de vie éco contributeurs pour le Bassin
- 25. Temps de débat
- 26. LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

3. Les temps de concertation mis en œuvre

LES RÉUNIONS AVEC LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES DES 5 INTERCOMMUNALITÉS

En complément des réunions publiques à destination du tout public, il a été proposé des temps dédiés spécifiques aux élus communautaires et municipaux de chacune des intercommunalités membres du SCoT, à deux reprises :

- Les 22 et 23 mars, les 20 et 21 avril 2022, pour les 4 intercommunalités initiales (CA du Grand Annecy, Menthon-Saint-Bernard, CC du Pays de Cruseilles, CC Fier et Ussets, CC des Sources du Lac d'Annecy à Saint-Féréol) et le 30 mai 2022, pour la CC de Rumilly Terres de Savoie, à la suite de son adhésion au syndicat mixte du SCoT du bassin annécien. Cette première session a porté sur le Diagnostic et le positionnement stratégique du PAS ;
- Les 19, 20, 25 et 26 avril, ainsi que le 3 mai 2023, pour l'ensemble des intercommunalités. Cette seconde session a porté sur le projet de PAS détaillé. Elles sont tenues dans les communes de Thorens-Glières, Cruseilles,

Ces réunions ont rencontré un franc succès, rassemblant suivant les territoires, entre 30 et plus de 60 élus par territoire communautaire.

Lors de la première session, les interrogations, remarques, préoccupations exprimées et suggestions ont porté sur :

- Démographie (sujet important donc découlent les autres sujets) :
 - La force de la croissance démographique, soumise à diverses influences (genevoise, savoyarde), ou au contraire, les marges de manœuvre encore possibles sur le secteur des Sources du lac d'Annecy, interrogeant, au moment de l'élaboration du PAS, les grandes orientations en matière de développement et d'objectifs de logements fixés par le SCoT ;
 - La prise en compte des ambitions helvètes en matière de développement économique, et donc les effets induits sur le Bassin annécien sous l'effet d'une tendance au desserrement genevois qui pourrait se poursuivre ;
 - Le positionnement vis-à-vis de la croissance démographique : doit-on la subir et s'organiser pour accueillir sans limite, ou la choisir, en encadrant l'évolution future des capacités d'accueil ;
- Les capacités limitées des entreprises à recruter les personnels nécessaires à

leurs chaînes de production, en lien avec le surenchérissement des marchés immobiliers et fonciers, et l'incapacité des actifs savoyards à se loger sur le territoire (contraints à des déplacements domicile / travail allongés) ;

- La pression sur les équipements, de toute nature, sur l'ensemble du territoire, avec un sentiment d'improvisation pour subvenir aux besoins des populations en services, et sur le Pays de Cruseilles la crainte de dépendre des autres territoires pour répondre aux besoins de sa propre population ;
- La prise en compte des spécificités géographiques des différents territoires du SCoT : Fier et Ussets comme interface avec la vallée du Rhône, Sources du Lac comme passerelle vers la Savoie (Albertville), Rumilly Terres de Savoie vers le cœur régional, le Pays de Cruseilles en partie intégré à l'aire d'influence du Genevois ;
- La nécessaire adaptation des modes d'aménager l'espace pour atténuer les effets du changement climatique sur les milieux et notre cadre de vie et l'enjeu de résilience de nos modes de vie face à ses effets ;
- La fiabilité des données utilisées pour établir les projections démographiques et la prise en compte des effets de la crise sanitaire, dont la France sortait tout juste (avril 2022) ;
- La difficulté des communes littorales (au titre de la Loi Littoral) du Bassin annécien à conjuguer les injonctions réglementaires liées au logement social, à l'application de la loi littoral (principe d'extension limitée en particulier) et à l'atteinte des objectifs ZAN à 2050. Elles s'interrogent ainsi sur les marges de manœuvre encore possibles, le rôle du SCoT dans cette recherche ;
- Les besoins de renforcer le maillage support des mobilités douces, massifiées ou décarbonées, pour désengorger les axes structurants en heure de pointe (report modal attractif) : rappel de l'intérêt de la CCFU d'un TCSP le reliant au cœur d'agglomération de la CA du Grand Annecy, intérêt de la CCSLA sur le prolongement du TCSP du Grand Annecy prévu en rive Est du Lac jusqu'à Faverges-Seythenex voire Albertville.

3. Les temps de concertation mis en œuvre

Support des réunions de secteur n°1 : Enjeux du diagnostic et Projet d'Aménagement

The grid contains 24 numbered slides, each with a title and content:

- 1 Révision du SCoT du bassin annécien**: Avenir de secteur - Communauté de communes Family - 30 mai 2022
- 2 Objectifs de la réunion**: 1. Objectifs de la révision, 2. Méthodologie de travail, 3. Quelques questionnements diagnostics
- 3 1. Objectifs de la révision du SCoT**
- 4 Les objectifs de la révision – délibération du 15/12/20**: Maitre en œuvre une TRANSITION écologique, énergétique et climatique; Maitre en œuvre un NOUVEAU DE MOBIUNITÉS; Préserver les paysages, la biodiversité; Préserver l'ECRIN DE MOYENAGE et du lac; Maitre en œuvre un développement urbain et économique du territoire; Préserver l'ECRIN DE MOYENAGE et du lac; Maitre en œuvre un développement urbain et économique du territoire; Préserver l'ECRIN DE MOYENAGE et du lac; Maitre en œuvre un développement urbain et économique du territoire.
- 5 Les défis de la révision du SCoT**: 1. RENOUVELER LE REGARD; 2. Intégrer les ATTENTES SOCIALES; 3. REVISITER ADAPTER ET COMPLÉTER LES OUTILS.
- 6 Accompagner l'émergence des convergences**
- 7 Articuler les ambitions locales avec les objectifs nationaux**: Limiter les émissions de gaz à effet de serre; Renforcer la part de biodiversité; Limiter la consommation d'espaces naturels et ruraux.
- 8 Tirer parti du bilan du SCoT – Bassin Annécien**: Des résultats d'application positifs; Des objectifs non atteints à intégrer.
- 9 Tirer parti du bilan du SCoT de l'Albanais**: Des résultats d'application positifs; Des objectifs non atteints à intégrer.
- 10 2. Méthodologie de travail**
- 11 Un contenu de SCoT modernisé (loi ELAN 2017)**: Pages du SCOT avant 2017; Pages du SCOT après 17 Juin 2020.
- 12 Le diagnostic**: Données clés; La base de connaissance socle de la lecture transverse du territoire.
- 13 Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS**: Le projet d'aménagement pour une transition écologique globale et articule les thématiques de développement territorial.
- 14 Le Document d'Orientation et d'Objectifs - DOO**: Des objectifs thématiques; Une organisation en 3 parties; Un document plus opérationnel.
- 15 Planning de la révision**: Phases 1 à 4.
- 16 Un démarche collective pour identifier les enjeux**: 04 juil. 2021; 09 juil. 2021; 10 juil. 2021; 11 juil. 2021; 12 juil. 2021; 13 juil. 2021; 14 juil. 2021; 15 juil. 2021; 16 juil. 2021; 17 juil. 2021; 18 juil. 2021; 19 juil. 2021; 20 juil. 2021; 21 juil. 2021; 22 juil. 2021; 23 juil. 2021; 24 juil. 2021; 25 juil. 2021; 26 juil. 2021; 27 juil. 2021; 28 juil. 2021; 29 juil. 2021; 30 juil. 2021; 31 juil. 2021; 1 août 2021; 2 août 2021; 3 août 2021; 4 août 2021; 5 août 2021; 6 août 2021; 7 août 2021; 8 août 2021; 9 août 2021; 10 août 2021; 11 août 2021; 12 août 2021; 13 août 2021; 14 août 2021; 15 août 2021; 16 août 2021; 17 août 2021; 18 août 2021; 19 août 2021; 20 août 2021; 21 août 2021; 22 août 2021; 23 août 2021; 24 août 2021; 25 août 2021; 26 août 2021; 27 août 2021; 28 août 2021; 29 août 2021; 30 août 2021; 31 août 2021; 1 sept 2021; 2 sept 2021; 3 sept 2021; 4 sept 2021; 5 sept 2021; 6 sept 2021; 7 sept 2021; 8 sept 2021; 9 sept 2021; 10 sept 2021; 11 sept 2021; 12 sept 2021; 13 sept 2021; 14 sept 2021; 15 sept 2021; 16 sept 2021; 17 sept 2021; 18 sept 2021; 19 sept 2021; 20 sept 2021; 21 sept 2021; 22 sept 2021; 23 sept 2021; 24 sept 2021; 25 sept 2021; 26 sept 2021; 27 sept 2021; 28 sept 2021; 29 sept 2021; 30 sept 2021; 31 sept 2021; 1 oct 2021; 2 oct 2021; 3 oct 2021; 4 oct 2021; 5 oct 2021; 6 oct 2021; 7 oct 2021; 8 oct 2021; 9 oct 2021; 10 oct 2021; 11 oct 2021; 12 oct 2021; 13 oct 2021; 14 oct 2021; 15 oct 2021; 16 oct 2021; 17 oct 2021; 18 oct 2021; 19 oct 2021; 20 oct 2021; 21 oct 2021; 22 oct 2021; 23 oct 2021; 24 oct 2021; 25 oct 2021; 26 oct 2021; 27 oct 2021; 28 oct 2021; 29 oct 2021; 30 oct 2021; 31 oct 2021; 1 nov 2021; 2 nov 2021; 3 nov 2021; 4 nov 2021; 5 nov 2021; 6 nov 2021; 7 nov 2021; 8 nov 2021; 9 nov 2021; 10 nov 2021; 11 nov 2021; 12 nov 2021; 13 nov 2021; 14 nov 2021; 15 nov 2021; 16 nov 2021; 17 nov 2021; 18 nov 2021; 19 nov 2021; 20 nov 2021; 21 nov 2021; 22 nov 2021; 23 nov 2021; 24 nov 2021; 25 nov 2021; 26 nov 2021; 27 nov 2021; 28 nov 2021; 29 nov 2021; 30 nov 2021; 1 déc 2021; 2 déc 2021; 3 déc 2021; 4 déc 2021; 5 déc 2021; 6 déc 2021; 7 déc 2021; 8 déc 2021; 9 déc 2021; 10 déc 2021; 11 déc 2021; 12 déc 2021; 13 déc 2021; 14 déc 2021; 15 déc 2021; 16 déc 2021; 17 déc 2021; 18 déc 2021; 19 déc 2021; 20 déc 2021; 21 déc 2021; 22 déc 2021; 23 déc 2021; 24 déc 2021; 25 déc 2021; 26 déc 2021; 27 déc 2021; 28 déc 2021; 29 déc 2021; 30 déc 2021; 31 déc 2021; 1 jan 2022; 2 jan 2022; 3 jan 2022; 4 jan 2022; 5 jan 2022; 6 jan 2022; 7 jan 2022; 8 jan 2022; 9 jan 2022; 10 jan 2022; 11 jan 2022; 12 jan 2022; 13 jan 2022; 14 jan 2022; 15 jan 2022; 16 jan 2022; 17 jan 2022; 18 jan 2022; 19 jan 2022; 20 jan 2022; 21 jan 2022; 22 jan 2022; 23 jan 2022; 24 jan 2022; 25 jan 2022; 26 jan 2022; 27 jan 2022; 28 jan 2022; 29 jan 2022; 30 jan 2022; 31 jan 2022; 1 fév 2022; 2 fév 2022; 3 fév 2022; 4 fév 2022; 5 fév 2022; 6 fév 2022; 7 fév 2022; 8 fév 2022; 9 fév 2022; 10 fév 2022; 11 fév 2022; 12 fév 2022; 13 fév 2022; 14 fév 2022; 15 fév 2022; 16 fév 2022; 17 fév 2022; 18 fév 2022; 19 fév 2022; 20 fév 2022; 21 fév 2022; 22 fév 2022; 23 fév 2022; 24 fév 2022; 25 fév 2022; 26 fév 2022; 27 fév 2022; 28 fév 2022; 29 fév 2022; 1 mars 2022; 2 mars 2022; 3 mars 2022; 4 mars 2022; 5 mars 2022; 6 mars 2022; 7 mars 2022; 8 mars 2022; 9 mars 2022; 10 mars 2022; 11 mars 2022; 12 mars 2022; 13 mars 2022; 14 mars 2022; 15 mars 2022; 16 mars 2022; 17 mars 2022; 18 mars 2022; 19 mars 2022; 20 mars 2022; 21 mars 2022; 22 mars 2022; 23 mars 2022; 24 mars 2022; 25 mars 2022; 26 mars 2022; 27 mars 2022; 28 mars 2022; 29 mars 2022; 30 mars 2022; 31 mars 2022; 1 avr 2022; 2 avr 2022; 3 avr 2022; 4 avr 2022; 5 avr 2022; 6 avr 2022; 7 avr 2022; 8 avr 2022; 9 avr 2022; 10 avr 2022; 11 avr 2022; 12 avr 2022; 13 avr 2022; 14 avr 2022; 15 avr 2022; 16 avr 2022; 17 avr 2022; 18 avr 2022; 19 avr 2022; 20 avr 2022; 21 avr 2022; 22 avr 2022; 23 avr 2022; 24 avr 2022; 25 avr 2022; 26 avr 2022; 27 avr 2022; 28 avr 2022; 29 avr 2022; 30 avr 2022; 1 mai 2022; 2 mai 2022; 3 mai 2022; 4 mai 2022; 5 mai 2022; 6 mai 2022; 7 mai 2022; 8 mai 2022; 9 mai 2022; 10 mai 2022; 11 mai 2022; 12 mai 2022; 13 mai 2022; 14 mai 2022; 15 mai 2022; 16 mai 2022; 17 mai 2022; 18 mai 2022; 19 mai 2022; 20 mai 2022; 21 mai 2022; 22 mai 2022; 23 mai 2022; 24 mai 2022; 25 mai 2022; 26 mai 2022; 27 mai 2022; 28 mai 2022; 29 mai 2022; 30 mai 2022; 31 mai 2022; 1 juin 2022; 2 juin 2022; 3 juin 2022; 4 juin 2022; 5 juin 2022; 6 juin 2022; 7 juin 2022; 8 juin 2022; 9 juin 2022; 10 juin 2022; 11 juin 2022; 12 juin 2022; 13 juin 2022; 14 juin 2022; 15 juin 2022; 16 juin 2022; 17 juin 2022; 18 juin 2022; 19 juin 2022; 20 juin 2022; 21 juin 2022; 22 juin 2022; 23 juin 2022; 24 juin 2022; 25 juin 2022; 26 juin 2022; 27 juin 2022; 28 juin 2022; 29 juin 2022; 30 juin 2022; 1 juil 2022; 2 juil 2022; 3 juil 2022; 4 juil 2022; 5 juil 2022; 6 juil 2022; 7 juil 2022; 8 juil 2022; 9 juil 2022; 10 juil 2022; 11 juil 2022; 12 juil 2022; 13 juil 2022; 14 juil 2022; 15 juil 2022; 16 juil 2022; 17 juil 2022; 18 juil 2022; 19 juil 2022; 20 juil 2022; 21 juil 2022; 22 juil 2022; 23 juil 2022; 24 juil 2022; 25 juil 2022; 26 juil 2022; 27 juil 2022; 28 juil 2022; 29 juil 2022; 30 juil 2022; 1 août 2022; 2 août 2022; 3 août 2022; 4 août 2022; 5 août 2022; 6 août 2022; 7 août 2022; 8 août 2022; 9 août 2022; 10 août 2022; 11 août 2022; 12 août 2022; 13 août 2022; 14 août 2022; 15 août 2022; 16 août 2022; 17 août 2022; 18 août 2022; 19 août 2022; 20 août 2022; 21 août 2022; 22 août 2022; 23 août 2022; 24 août 2022; 25 août 2022; 26 août 2022; 27 août 2022; 28 août 2022; 29 août 2022; 30 août 2022; 1 sept 2022; 2 sept 2022; 3 sept 2022; 4 sept 2022; 5 sept 2022; 6 sept 2022; 7 sept 2022; 8 sept 2022; 9 sept 2022; 10 sept 2022; 11 sept 2022; 12 sept 2022; 13 sept 2022; 14 sept 2022; 15 sept 2022; 16 sept 2022; 17 sept 2022; 18 sept 2022; 19 sept 2022; 20 sept 2022; 21 sept 2022; 22 sept 2022; 23 sept 2022; 24 sept 2022; 25 sept 2022; 26 sept 2022; 27 sept 2022; 28 sept 2022; 29 sept 2022; 30 sept 2022; 1 oct 2022; 2 oct 2022; 3 oct 2022; 4 oct 2022; 5 oct 2022; 6 oct 2022; 7 oct 2022; 8 oct 2022; 9 oct 2022; 10 oct 2022; 11 oct 2022; 12 oct 2022; 13 oct 2022; 14 oct 2022; 15 oct 2022; 16 oct 2022; 17 oct 2022; 18 oct 2022; 19 oct 2022; 20 oct 2022; 21 oct 2022; 22 oct 2022; 23 oct 2022; 24 oct 2022; 25 oct 2022; 26 oct 2022; 27 oct 2022; 28 oct 2022; 29 oct 2022; 30 oct 2022; 1 nov 2022; 2 nov 2022; 3 nov 2022; 4 nov 2022; 5 nov 2022; 6 nov 2022; 7 nov 2022; 8 nov 2022; 9 nov 2022; 10 nov 2022; 11 nov 2022; 12 nov 2022; 13 nov 2022; 14 nov 2022; 15 nov 2022; 16 nov 2022; 17 nov 2022; 18 nov 2022; 19 nov 2022; 20 nov 2022; 21 nov 2022; 22 nov 2022; 23 nov 2022; 24 nov 2022; 25 nov 2022; 26 nov 2022; 27 nov 2022; 28 nov 2022; 29 nov 2022; 30 nov 2022; 1 déc 2022; 2 déc 2022; 3 déc 2022; 4 déc 2022; 5 déc 2022; 6 déc 2022; 7 déc 2022; 8 déc 2022; 9 déc 2022; 10 déc 2022; 11 déc 2022; 12 déc 2022; 13 déc 2022; 14 déc 2022; 15 déc 2022; 16 déc 2022; 17 déc 2022; 18 déc 2022; 19 déc 2022; 20 déc 2022; 21 déc 2022; 22 déc 2022; 23 déc 2022; 24 déc 2022; 25 déc 2022; 26 déc 2022; 27 déc 2022; 28 déc 2022; 29 déc 2022; 30 déc 2022; 1 jan 2023; 2 jan 2023; 3 jan 2023; 4 jan 2023; 5 jan 2023; 6 jan 2023; 7 jan 2023; 8 jan 2023; 9 jan 2023; 10 jan 2023; 11 jan 2023; 12 jan 2023; 13 jan 2023; 14 jan 2023; 15 jan 2023; 16 jan 2023; 17 jan 2023; 18 jan 2023; 19 jan 2023; 20 jan 2023; 21 jan 2023; 22 jan 2023; 23 jan 2023; 24 jan 2023; 25 jan 2023; 26 jan 2023; 27 jan 2023; 28 jan 2023; 29 jan 2023; 30 jan 2023; 1 fév 2023; 2 fév 2023; 3 fév 2023; 4 fév 2023; 5 fév 2023; 6 fév 2023; 7 fév 2023; 8 fév 2023; 9 fév 2023; 10 fév 2023; 11 fév 2023; 12 fév 2023; 13 fév 2023; 14 fév 2023; 15 fév 2023; 16 fév 2023; 17 fév 2023; 18 fév 2023; 19 fév 2023; 20 fév 2023; 21 fév 2023; 22 fév 2023; 23 fév 2023; 24 fév 2023; 25 fév 2023; 26 fév 2023; 27 fév 2023; 28 fév 2023; 29 fév 2023; 1 mars 2023; 2 mars 2023; 3 mars 2023; 4 mars 2023; 5 mars 2023; 6 mars 2023; 7 mars 2023; 8 mars 2023; 9 mars 2023; 10 mars 2023; 11 mars 2023; 12 mars 2023; 13 mars 2023; 14 mars 2023; 15 mars 2023; 16 mars 2023; 17 mars 2023; 18 mars 2023; 19 mars 2023; 20 mars 2023; 21 mars 2023; 22 mars 2023; 23 mars 2023; 24 mars 2023; 25 mars 2023; 26 mars 2023; 27 mars 2023; 28 mars 2023; 29 mars 2023; 30 mars 2023; 1 avr 2023; 2 avr 2023; 3 avr 2023; 4 avr 2023; 5 avr 2023; 6 avr 2023; 7 avr 2023; 8 avr 2023; 9 avr 2023; 10 avr 2023; 11 avr 2023; 12 avr 2023; 13 avr 2023; 14 avr 2023; 15 avr 2023; 16 avr 2023; 17 avr 2023; 18 avr 2023; 19 avr 2023; 20 avr 2023; 21 avr 2023; 22 avr 2023; 23 avr 2023; 24 avr 2023; 25 avr 2023; 26 avr 2023; 27 avr 2023; 28 avr 2023; 29 avr 2023; 30 avr 2023; 1 mai 2023; 2 mai 2023; 3 mai 2023; 4 mai 2023; 5 mai 2023; 6 mai 2023; 7 mai 2023; 8 mai 2023; 9 mai 2023; 10 mai 2023; 11 mai 2023; 12 mai 2023; 13 mai 2023; 14 mai 2023; 15 mai 2023; 16 mai 2023; 17 mai 2023; 18 mai 2023; 19 mai 2023; 20 mai 2023; 21 mai 2023; 22 mai 2023; 23 mai 2023; 24 mai 2023; 25 mai 2023; 26 mai 2023; 27 mai 2023; 28 mai 2023; 29 mai 2023; 30 mai 2023; 1 juin 2023; 2 juin 2023; 3 juin 2023; 4 juin 2023; 5 juin 2023; 6 juin 2023; 7 juin 2023; 8 juin 2023; 9 juin 2023; 10 juin 2023; 11 juin 2023; 12 juin 2023; 13 juin 2023; 14 juin 2023; 15 juin 2023; 16 juin 2023; 17 juin 2023; 18 juin 2023; 19 juin 2023; 20 juin 2023; 21 juin 2023; 22 juin 2023; 23 juin 2023; 24 juin 2023; 25 juin 2023; 26 juin 2023; 27 juin 2023; 28 juin 2023; 29 juin 2023; 30 juin 2023; 1 juil 2023; 2 juil 2023; 3 juil 2023; 4 juil 2023; 5 juil 2023; 6 juil 2023; 7 juil 2023; 8 juil 2023; 9 juil 2023; 10 juil 2023; 11 juil 2023; 12 juil 2023; 13 juil 2023; 14 juil 2023; 15 juil 2023; 16 juil 2023; 17 juil 2023; 18 juil 2023; 19 juil 2023; 20 juil 2023; 21 juil 2023; 22 juil 2023; 23 juil 2023; 24 juil 2023; 25 juil 2023; 26 juil 2023; 27 juil 2023; 28 juil 2023; 29 juil 2023; 30 juil 2023; 1 août 2023; 2 août 2023; 3 août 2023; 4 août 2023; 5 août 2023; 6 août 2023; 7 août 2023; 8 août 2023; 9 août 2023; 10 août 2023; 11 août 2023; 12 août 2023; 13 août 2023; 14 août 2023; 15 août 2023; 16 août 2023; 17 août 2023; 18 août 2023; 19 août 2023; 20 août 2023; 21 août 2023; 22 août 2023; 23 août 2023; 24 août 2023; 25 août 2023; 26 août 2023; 27 août 2023; 28 août 2023; 29 août 2023; 30 août 2023; 1 sept 2023; 2 sept 2023; 3 sept 2023; 4 sept 2023; 5 sept 2023; 6 sept 2023; 7 sept 2023; 8 sept 2023; 9 sept 2023; 10 sept 2023; 11 sept 2023; 12 sept 2023; 13 sept 2023; 14 sept 2023; 15 sept 2023; 16 sept 2023; 17 sept 2023; 18 sept 2023; 19 sept 2023; 20 sept 2023; 21 sept 2023; 22 sept 2023; 23 sept 2023; 24 sept 2023; 25 sept 2023; 26 sept 2023; 27 sept 2023; 28 sept 2023; 29 sept 2023; 30 sept 2023; 1 oct 2023; 2 oct 2023; 3 oct 2023; 4 oct 2023; 5 oct 2023; 6 oct 2023; 7 oct 2023; 8 oct 2023; 9 oct 2023; 10 oct 2023; 11 oct 2023; 12 oct 2023; 13 oct 2023; 14 oct 2023; 15 oct 2023; 16 oct 2023; 17 oct 2023; 18 oct 2023; 19 oct 2023; 20 oct 2023; 21 oct 2023; 22 oct 2023; 23 oct 2023; 24 oct 2023; 25 oct 2023; 26 oct 2023; 27 oct 2023; 28 oct 2023; 29 oct 2023; 30 oct 2023; 1 nov 2023; 2 nov 2023; 3 nov 2023; 4 nov 2023; 5 nov 2023; 6 nov 2023; 7 nov 2023; 8 nov 2023; 9 nov 2023; 10 nov 2023; 11 nov 2023; 12 nov 2023; 13 nov 2023; 14 nov 2023; 15 nov 2023; 16 nov 2023; 17 nov 2023; 18 nov 2023; 19 nov 2023; 20 nov 2023; 21 nov 2023; 22 nov 2023; 23 nov 2023; 24 nov 2023; 25 nov 2023; 26 nov 2023; 27 nov 2023; 28 nov 2023; 29 nov 2023; 30 nov 2023; 1 déc 2023; 2 déc 2023; 3 déc 2023; 4 déc 2023; 5 déc 2023; 6 déc 2023; 7 déc 2023; 8 déc 2023; 9 déc 2023; 10 déc 2023; 11 déc 2023; 12 déc 2023; 13 déc 2023; 14 déc 2023; 15 déc 2023; 16 déc 2023; 17 déc 2023; 18 déc 2023; 19 déc 2023; 20 déc 2023; 21 déc 2023; 22 déc 2023; 23 déc 2023; 24 déc 2023; 25 déc 2023; 26 déc 2023; 27 déc 2023; 28 déc 2023; 29 déc 2023; 30 déc 2023; 1 jan 2024; 2 jan 2024; 3 jan 2024; 4 jan 2024; 5 jan 2024; 6 jan 2024; 7 jan 2024; 8 jan 2024; 9 jan 2024; 10 jan 2024; 11 jan 2024; 12 jan 2024; 13 jan 2024; 14 jan 2024; 15 jan 2024; 16 jan 2024; 17 jan 2024; 18 jan 2024; 19 jan 2024; 20 jan 2024; 21 jan 2024; 22 jan 2024; 23 jan 2024; 24 jan 2024; 25 jan 2024; 26 jan 2024; 27 jan 2024; 28 jan 2024; 29 jan 2024; 30 jan 2024; 1 fév 2024; 2 fév 2024; 3 fév 2024; 4 fév 2024; 5 fév 2024; 6 fév 2024; 7 fév 2024; 8 fév 2024; 9 fév 2024; 10 fév 2024; 11 fév 2024; 12 fév 2024; 13 fév 2024; 14 fév 2024; 15 fév 2024; 16 fév 2024; 17 fév 2024; 18 fév 2024; 19 fév 2024; 20 fév 2024; 21 fév 2024; 22 fév 2024; 23 fév 2024; 24 fév 2024; 25 fév 2024; 26 fév 2024; 27 fév 2024; 28 fév 2024; 29 fév 2024; 1 mars 2024; 2 mars 2024; 3 mars 2024; 4 mars 2024; 5 mars 2024; 6 mars 2024; 7 mars 2024; 8 mars 2024; 9 mars 2024; 10 mars 2024; 11 mars 2024; 12 mars 2024; 13 mars 2024; 14 mars 2024; 15 mars 2024; 16 mars 2024; 17 mars 2024; 18 mars 2024; 19 mars 2024; 20 mars 2024; 21 mars 2024; 22 mars 2024; 23 mars 2024; 24 mars 2024; 25 mars 2024; 26 mars 2024; 27 mars 2024; 28 mars 2024; 29 mars 2024; 30 mars 2024; 1 avr 2024; 2 avr 2024; 3 avr 2024; 4 avr 2024; 5 avr 2024; 6 avr 2024; 7 avr 2024; 8 avr 2024; 9 avr 2024; 10 avr 2024; 11 avr 2024; 12 avr 2024; 13 avr 2024; 14 avr 2024; 15 avr 2024; 16 avr 2024; 17 avr 2024; 18 avr 2024; 19 avr 2024; 20 avr 2024; 21 avr 2024; 22 avr 2024; 23 avr 2024; 24 avr 2024; 25 avr 2024; 26 avr 2024; 27 avr 2024; 28 avr 2024; 29 avr 2024; 30 avr 2024; 1 mai 2024; 2 mai 2024; 3 mai 2024; 4 mai 2024; 5 mai 2024; 6 mai 2024; 7 mai 2024; 8 mai 2024; 9 mai 2024; 10 mai 2024; 11 mai 2024; 12 mai 2024; 13 mai 2024; 14 mai 2024; 15 mai 2024; 16 mai 2024; 17 mai 2024; 18 mai 2024; 19 mai 2024; 20 mai 2024; 21 mai 2024; 22 mai 2024; 23 mai 2024; 24 mai 2024; 25 mai 2024; 26 mai 2024; 27 mai 2024; 28 mai 2024; 29 mai 2024; 30 mai 2024; 1 juin 2024; 2 juin 2024; 3 juin 2024; 4 juin 2024; 5 juin 2024; 6 juin 2024; 7 juin 2024; 8 juin 2024; 9 juin 2024; 10 juin 2024; 11 juin 2024; 12 juin 2024; 13 juin 2024; 14 juin 2024; 15 juin 2024; 16 juin 2024; 17 juin 2024; 18 juin 2024; 19 juin 2024; 20 juin 2024; 21 juin 2024; 22 juin 2024; 23 juin 2024; 24 juin 2024; 25 juin 2024; 26 juin 2024; 27 juin 2024; 28 juin 2024; 29 juin 2024; 30 juin 2024; 1 juil 2024; 2 juil 2024; 3 juil 2024; 4 juil 2024; 5 juil 2024; 6 juil 2024; 7 juil 2024; 8 juil 2024; 9 juil 2024; 10 juil 2024; 11 juil 2024; 12 juil 2024; 13 juil 2024; 14 juil 2024; 15 juil 2024; 16 juil 2024; 17 juil 2024; 18 juil 2024; 19 juil 2024; 20 juil 2024; 21 juil 2024; 22 juil 2024; 23 juil 2024; 24 juil 2024; 25 juil 2024; 26 juil 2024; 27 juil 2024; 28 juil 2024; 29 juil 2024; 30 juil 2024; 1 août 2024; 2 août 2024; 3 août 2024; 4 août 2024; 5 août 2024; 6 août 2024; 7 août 2024; 8 août 2024; 9 août 2024; 10 août 2024; 11 août 2024; 12 août 2024; 13 août 2024; 14 août 2024; 15 août 2024; 16 août 2024; 17 août 2024; 18 août 2024; 19 août 2024; 20 août 2024; 21 août 2024; 22 août 2024; 23 août 2024; 24 août 2024; 25 août 2024; 26 août 2024; 27 août 2024

3. Les temps de concertation mis en œuvre

Modalité de concertation supplémentaire

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU



Lors de la seconde session, les sujets ont porté sur :

- La capacité réelle du SCoT à conjuguer attractivité territoriale et pression sur les ressources et envisager le devenir du territoire à capacités finies, interrogeant l'objectif même d'attractivité (pour quoi faire ?)
- La préservation des exploitations agricoles et de la capacité à s'approvisionner localement en denrées alimentaires de qualité ;
- La gestion de la pression touristique nécessaire pour la préservation du caractère « territoire de nature » mais dont les espaces supports sont confrontés aux problématiques de conflits d'usages (piétinement, stationnement sauvage notamment) ;
- La gestion des calendriers des documents d'urbanisme locaux et l'articulation des stratégies / ambitions portées par chacun, entre l'élaboration du PLUiHMB

du Grand Anancy et la révision du SCoT du bassin annécien, en particulier concernant : les ambitions démographiques de calmer le jeu, interprétées différemment entre l'un et l'autre, la programmation de logements à construire, liée au premier sujet ;

- Le développement des énergies renouvelables sur le territoire, qui doit se faire en cohérence avec les qualités intrinsèques des sites d'accueil. Aussi, il est affirmé la priorité donnée au photovoltaïque en toiture et la géothermie ;
- La complexité à organiser le territoire sur le sujet de la mobilité : théorie de l'offre créant une demande ou de la réponse à un besoin déjà présent ;
- La nécessité de préserver des capacités de développement urbains pour répondre aux objectifs de production de logements sociaux dans les communes aujourd'hui carencées et dans celles qui atteindront rapidement le seuil déclenchant les objectifs SRU.

Support des réunions de secteur n°2 : Projet d'Aménagement Stratégique

The grid contains the following slides:

- 1. Révision du SCoT du bassin annécien
- 2. POINTS DE LA RÉUNION: 1. Introduction de M. le Président, 2. Un travail collectif de construction du PAS, 3. La stratégie du PAS, 4. Proposition de déclinaison du plan de PAS
- 3. UNE ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE : périmètre initial
- 4. UNE ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE en 2022
- 5. QUE DIT LE SCoT en Vignoble - Bassin d'Annecy ?
- 6. COMMENT SE PLACE LE SCoT ?
- 7. UN MOT SUR LE ZAN
- 8. Planning de la démarche
- 9. Un PAS co-construit
- 10. Les assemblées de secteurs
- 11. La construction du Projet d'Aménagement Stratégique
- 12. LES RISQUES DE LA TRAJECTOIRE ENGAGÉE Pourquoi agir ?
- 13. LES ENSEIGNEMENTS POUR LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE
- 14. Le projet d'aménagement mis au débat
- 15. INTENTION ET AMBITION
- 16. L'AMBITION 2045
- 17. LA STRATÉGIE
- 18. 1. Définir les enjeux territoriaux et agricoles
- 19. 1. Définir les enjeux territoriaux et agricoles
- 20. 2. Construire un projet d'aménagement stratégique
- 21. 2. Construire un projet d'aménagement stratégique
- 22. 2. Calculer les engagements territoriaux pour un territoire agricole ouvert et de proximité
- 23. 3. Analyser les besoins d'aménagement à long terme de la zone d'attraction pour le Bassin
- 24. 3. Adapter les modalités d'aménagement à long terme de la zone d'attraction pour le Bassin
- 25. Quels besoins pour les 20 prochaines années ?
- 26. Merci de votre attention

4. La communication et média déployés

LA DIFFUSION DE L'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE

« La diffusion de comptes-rendus de l'avancement de la démarche au moyen d'articles dans la presse locale et sur le site internet du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien »

La diffusion de l'information quant à l'avancement du projet de révision du SCoT a été permise par différents médias, ce qui a permis, aux personnes qui le souhaitent, de se tenir au fait du contenu des travaux.

Le site internet du Syndicat mixte du SCoT

Le Syndicat mixte disposait depuis 2014 d'un site internet reprenant l'ensemble des informations liées à la vie du syndicat : comptes rendus de bureaux et de conseils syndicaux, les documents du SCoT en vigueur (approuvé en 2014), les actes administratifs. Le lancement de la démarche de révision a poussé le syndicat mixte à faire évoluer son site internet, et a souhaité engager sa refonte totale. **En mars 2023, le site a subi une refonte dans sa forme.** Le nouveau site internet du Syndicat mixte a ainsi pu proposer une nouvelle interface aux internautes, en comprenant plusieurs fonctionnalités ou pages qui ont contribué à faciliter l'expression et l'information de la population :

La rubrique "Le SCoT" sur le site du SCoT du bassin annécien est divisée en plusieurs sections :

1. *Qu'est-ce que le SCoT ?* : explique la nature et les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale, un document de planification stratégique pour 20 ans.
2. *Le territoire* : décrit le périmètre géographique couvert par le SCoT.
3. *La démarche* : détaille le processus d'élaboration et de révision du SCoT.
4. *La révision du SCoT* : présente les étapes et l'état actuel de la révision en cours.
5. *Participer* : encourage les habitants à s'impliquer dans le processus, avec un formulaire de contact et le rappel des moyens permettant l'expression ;
6. *Télécharger le SCoT* : permet de télécharger les documents du SCoT.

En sus, une colonne actualité est dédiée à l'accès aux informations sur les réunions publiques, à venir (dates et lieux de réunions publiques) ou passée (compte-rendu et support).

Page internet du site du Syndicat mixte du SCoT



Accueil > Actualités > Réunions publiques 2024

Six nouvelles réunions publiques sont prévues au printemps 2024.

Leur but ? Présenter l'avancée des travaux de révision du SCoT du bassin annécien, notamment son DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), et échanger avec les habitants du territoire.

Les réunions prévues sont les suivantes :

- **Vendredi 24 mai 2024 à 19h – ANNECY**
Salle de convivialité de la mairie déléguée de Seynod
- **Mercredi 29 mai 2024 à 19h – RUMILLY**
Siège de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie à Rumilly
- **Jedi 30 mai 2024 à 19h – DOUSSARD**
Cinéma de Doussard
- **Vendredi 31 mai 2024 à 19h – VILLY-LE-PELLOUX**
Salle polyvalente de Villy-le-Pelloux
- **Jedi 13 juin 2024 à 19h – SILLINGY**
Salle d'animation de Sillingy
- **Vendredi 14 juin 2024 à 19h – VILLAZ**
Salle des fêtes de Villaz

REUNIONS
PUBLIQUES

SCOT DU
BASSIN

4. La communication et média déployés

Modalité de concertation et d'information

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
 Reçu en préfecture le 08/10/2024
 Publié le
 ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU



Pages internet du site du Syndicat mixte du SCoT

Accueil > La révision du SCoT

Par une délibération du Comité syndical du SCoT du bassin annécien le décembre 2019, les élus du SCoT du bassin annécien ont décidé d'engager une révision du SCoT. Nouveau territoire, nouveaux enjeux, nouveau cadre législatif national... Autant d'éléments justifiant une révision. Celle-ci a été entamée en 2021, et se terminera par l'approbation définitive du nouveau SCoT en 2025.

Accueil > Le SCoT > Participer

Vous trouverez sur cette page des documents relatifs à la procédure de révision du SCoT (comptes-rendus de réunions publiques, de réunions de présentation de la révision aux personnes publiques associées, lettres d'informations...).

Actualités

La révision du SCOT doit constituer un temps fort de la démocratie locale, pour laquelle des modalités ont été précisées par délibération en date du 15 décembre 2020. Cette **délibération précise les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.**



- 📄 Compte-rendu des réunions publiques d'octobre 2023
- 📄 Lettre d'informations n°1 (septembre 2023)
- 📄 PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) du futur SCoT révisé (suite au débat en Comité syndical du 18 juillet 2023)
- 📄 Compte-rendu de la réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées du 14 mars 2023
- 📄 Diagnostic du SCoT (version du 3 mars 2023)

La concertation a pour objectifs d'informer, d'offrir l'occasion de participer et de permettre à chacun de s'exprimer sur ce projet d'aménagement du territoire à horizon 20 ans.

Accueil > Le SCoT > Télécharger le SCoT

Ainsi la concertation sera mise en œuvre toute au long de la révision du SCoT. Elle permet ainsi d'associer notamment avec les partenaires institutionnels, les associations et les représentants de la société civile. Afin de présenter l'avancée du projet aux habitants du territoire du SCoT du bassin annécien, six réunions publiques se sont tenues au mois d'octobre 2023 à Rumilly, Doussard, Villaz, Seynod, Villy-le-Pelloux et Sillingy.

Actualités

Les documents de la révision du SCoT en cours

Le compte-rendu et le support de présentation de ces réunions publiques peuvent être téléchargés ici :

- 📄 Compte-rendu des réunions publiques d'octobre 2023
- 📄 Support de présentation des réunions publiques d'octobre 2023
- 📄 Support de présentation des réunions publiques de mai et juin 2024

- 📄 Diagnostic du SCoT – Version du 3 mars 2023
 - 📄 Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) – Suite au débat en Comité syndical le 18 juillet 2023
- ### Le SCoT en vigueur de 2014
- 📄 Guide de compatibilité
 - 📄 Schéma de Cohérence Territoriale – PADD
 - 📄 Schéma de Cohérence Territoriale – DOO
 - 📄 Rapport de présentation : volet 1
 - 📄 Rapport de présentation : volet 2

RÉUNIONS PUBLIQUES 2024

Six nouvelles réunions publiques sont prévues au printemps 2024. Leur but ?...

scot-bassin-annecien.fr/reunions-publiques-2024/

4. La communication et média déployés

Les réseaux sociaux du Syndicat mixte

Les réseaux sociaux ont également été mobilisés pour permettre la diffusion et la communication sur le SCoT. En voici une synthèse :

- Sur **LinkedIn**, le SCoT du bassin annécien a partagé plusieurs actualités et informations clés liées à la planification et au développement territorial. Les publications mettent en avant :
 - Réunions publiques : annonces des dates et comptes-rendus des réunions publiques organisées pour présenter les avancées du SCoT, y compris des informations sur les projets d'aménagement et les stratégies de développement territorial.
 - Transition écologique : mises à jour sur les initiatives et projets visant à améliorer la durabilité environnementale du bassin annécien.
 - Collaboration et partenariats : annonces de collaborations avec d'autres institutions et acteurs locaux pour la mise en œuvre des projets stratégiques.
- Sur **Facebook**, les publications du SCoT du bassin annécien sont axées sur :
 - Engagement communautaire : encouragement à la participation des habitants aux réunions publiques et aux discussions sur les projets de territoire.
 - Informations pratiques : détails sur les prochaines réunions, les consultations publiques et les résultats des enquêtes menées auprès des citoyens.
 - Événements locaux : annonces et couvertures des événements organisés par le SCoT, visant à informer et impliquer la communauté locale dans le processus de planification (Scot Bassin Annécien) (Scot Bassin Annécien).
- Sur **Instagram**, le SCoT du bassin annécien utilise un format visuel pour communiquer :
 - Visuels et infographies : partage d'infographies et de visuels explicatifs sur les projets en cours, les résultats des études, et les plans futurs pour le territoire.
 - Moments forts des réunions : photos et résumés des réunions publiques,

mettant en lumière la participation citoyenne et les discussions clés.

- Initiatives écologiques : mises en avant des initiatives et projets écologiques, incluant des images de projets de reboisement, d'amélioration des espaces verts et de développement durable (Scot Bassin Annécien) (Grand Annecy).

Ces publications sur les différents réseaux sociaux ont permis de diversifier les médias, de mobilisation et d'engagement de la communauté locale autour des projets et des initiatives du SCoT du bassin annécien, tout en assurant une transparence et une communication continue sur les évolutions et les avancées du territoire.



scot_bassin_annecien [Suivre](#) [Contacter](#) [+](#) [...](#)

9 publications 30 followers 9 suivi(e)s

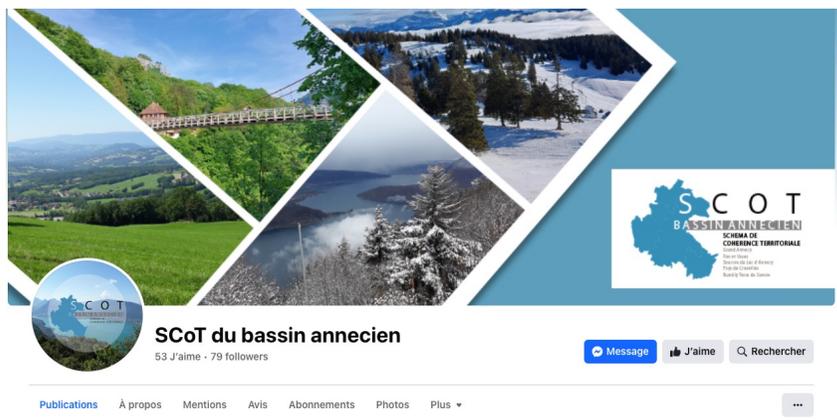
SCoT du Bassin Annécien
Schéma de Cohérence Territoriale, document pour les 20 prochaines années, guidant l'aménagement et le développement... plus

Page du profil instagram



4. La communication et média déployés

Page du profil Facebook



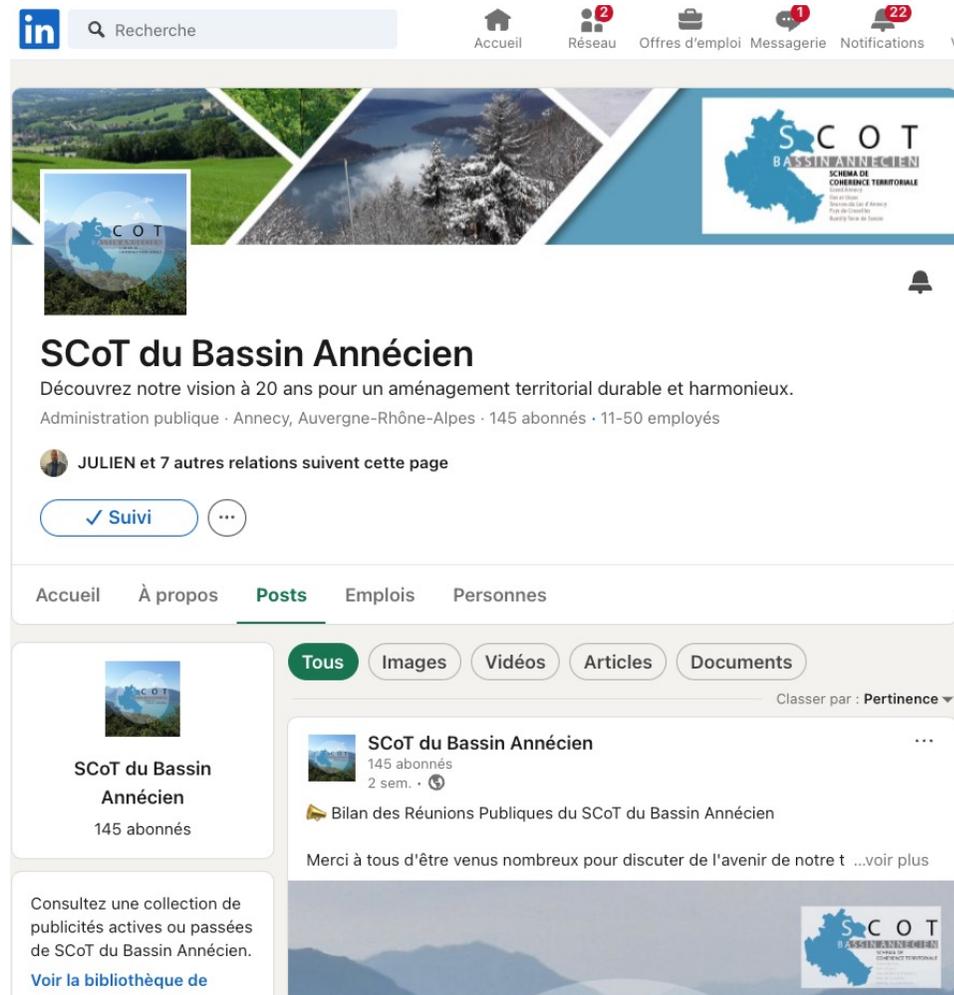
Photos

Photos prises par SCoT du bassin annécien Albums



Modalité de consultation supplémentaire
 Envoyé en préfecture le 08/10/2024
 Reçu en préfecture le 08/10/2024
 Publié le
 ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU

Page du profil LinkedIn



4. La communication et média déployés

Les statistiques des campagnes sur les réseaux sociaux

Facebook

Couverture

COUVERTURE

• **79 324**

IMPRESSIONS

• **138 730**

RÉPÉTITION

• **1,75**

INTERACTIONS

• **89**

TOUS LES CLICS

• **228**

CLICS SUR LE LIEN

• **89**

Instagram

Couverture

COUVERTURE

• **48 991**

IMPRESSIONS

• **70 524**

RÉPÉTITION

• **1,44**

INTERACTIONS

• **15**

TOUS LES CLICS

• **27**

CLICS SUR LE LIEN

• **4**

LinkedIn

Couverture

COUVERTURE

• **4 761**

IMPRESSIONS

• **5 112**

RÉPÉTITION

• **1,07**

ENGAGEMENT

• **94**

TOUS LES CLICS

• **93**



Facebook

Evènement n°1

REPONSES EVENEMENT

• **19**

COUVERTURE

• **7 488**

IMPRESSIONS

• **8 451**

RÉPÉTITION

• **1,13**

INTERACTIONS

• **75**

TOUS LES CLICS

• **308**

CLICS SUR LE LIEN

• **64**

Facebook

Evènement n°2

REPONSES EVENEMENT

• **10**

COUVERTURE

• **6 261**

IMPRESSIONS

• **8 064**

RÉPÉTITION

• **1,29**

INTERACTIONS

• **94**

TOUS LES CLICS

• **378**

CLICS SUR LE LIEN

• **78**

Facebook

Evènement n°3

REPONSES EVENEMENT

• **15**

COUVERTURE

• **4 189**

IMPRESSIONS

• **7 470**

RÉPÉTITION

• **1,78**

INTERACTIONS

• **119**

TOUS LES CLICS

• **467**

CLICS SUR LE LIEN

• **99**

Facebook

Evènement n°4

REPONSES EVENEMENT

• **21**

COUVERTURE

• **3 638**

IMPRESSIONS

• **7 098**

RÉPÉTITION

• **1,95**

INTERACTIONS

• **77**

TOUS LES CLICS

• **369**

CLICS SUR LE LIEN

• **55**

Modalité de concertation et d'information

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
 Reçu en préfecture le 08/10/2024
 Publié le
 ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU

Partie 2 – Rappel du ciblage

LinkedIn

- **Cible :**
Haute-Savoie, Rhône Alpes
18 – 50 ans
Homme et femme

- **Taille de l'audience estimée :**
• Environ 330 000 personnes

Facebook

- **Cible :**
Haute-Savoie, Rhône Alpes
18 – 50 ans
Homme et femme

- **Taille de l'audience estimée :**
• Entre 451 300 et 530 900 personnes

Instagram

- **Cible :**
Haute-Savoie, Rhône Alpes
18 – 50 ans
Homme et femme

- **Taille de l'audience estimée :**
• Entre 426 900 et 502 200 personnes

4. La communication et média déployés

Modalité de concertation et d'information

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
 Reçu en préfecture le 08/10/2024
 Publié le
 ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU



Les sites internet des collectivités locales du bassin annécien

Afin de communiquer sur l'avancement de la démarche, de nombreuses collectivités locales (communes et intercommunalités) ont relayé les informations concernant le SCoT :

- En redirigeant vers le nouveau site internet du syndicat mixte, via un lien direct ;
- En proposant des articles en ligne indiquant la tenue des réunions publiques et les informations classiques liées.

Ces dispositions, non directement liées au syndicat mixte du SCoT, ont contribué à la bonne diffusion des informations sur le SCoT du bassin annécien.

Pages internet des communes évoquant le SCoT du bassin annécien



4. La communication et média déployés

Allez au contenu | Accueil | Aide | Plan du site | Nous contacter | Flux RSS | mots(s) clef(s)

RUMILLY
TERRE DE SAVOIE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PROJETS
ENVIRONNEMENT
TRANSPORT ET MOBILITÉS
SOCIAL

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET HABITAT
- Urbanisme
- Habitat / Logement
- Gens du voyage

ECONOMIE
TOURISME SPORT CULTURE
ETUDES ET TRAVAUX

Un territoire d'équilibre :
entre performance et qualité de vie

Vous êtes dans : Accueil > Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat > Urbanisme > Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

La Communauté de Communes a intégré le 5 août 2022 le périmètre du SCoT du Bassin annécien, en cours de révision générale. Dans l'attente de l'approbation de cette révision générale, le territoire de la Communauté de Communes reste soumis aux orientations du SCoT de l'Albanais.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a approuvé le maintien du SCOT de l'Albanais sur son territoire par délibération n°2017_DEL_001 du 13 février 2017, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du contrat global et de développement de l'Albanais (SIGAL) au 1^{er} janvier 2017.

Les pièces du SCOT de l'Albanais :

[Rapport de présentation \(pdf - 3.11 Mo\)](#)

[PADD](#) [MON AGGLO](#) [MON QUOTIDIEN](#) [ENTREPRENDRE](#) [JE PARTICIPE](#)

Accueil • Mon quotidien • Cadre de vie • Aménagement du territoire • **Le SCoT du Bassin annécien**

Huit ori les diffé

ACCÈS DIRECTS

Le SCoT du Bassin annécien

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme et de planification stratégique, à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Établi pour 15 à 20 ans, le SCoT définit la **planification et les orientations stratégiques** pour tout le bassin de vie du Grand Annecy. Ce document s'impose donc à l'ensemble des communes – y compris à leurs propres documents d'urbanisme.

Approuvé en 2014, le SCoT comporte plusieurs documents : un rapport de présentation (état des lieux et analyse), un projet d'aménagement et de développement durable et un document d'orientations et d'objectifs.

Le SCOT du Bassin Annécien est en cours de révision.

=> Retrouvez toutes les informations sur le SCoT du bassin annécien et sa révision sur [le site](#).

Cette page a-t-elle répondu à vos attentes ?

Modalité de concertation et d'information de prescription

Pages internet des intercommunalités membres é

Pays de Cruseilles

• Réunions publiques pour la révision du SCOT du bassin annécien

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU

fier-et-ussès.com/f14180-plu-et-autres-documents.htm

C@rtographie | atopia | BD | Missions | Perso | Etat de l'art Urb... | Bases de données | TUTO - Logiciels I... | Tous les favoris

> Le cadastre de France est un ensemble de plans et fichiers administratifs qui recense toutes les propriétés immobilières situées dans chaque commune française, et qui en consigne leur valeur afin de servir de base de calcul à certains impôts.

[Consulter le site du Cadastre.](#)

du Bassin Annécien (SCoT)

> Le *Schéma de Cohérence Territoriale* (SCoT) du Bassin Annécien constitue un outil d'urbanisme et un document de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire du Bassin Annécien pour les 20 prochaines années.

Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux comme le PLU de la commune, qui doit donc respecter les grands enjeux.

[Consulter le site du SCOT.](#)



Fier & Ussets

4. La communication et média déployés

La presse locale

Afin de communiquer sur l'avancement de la démarche :

- Deux points presse se sont déroulés les 5 et 9 septembre, afin d'annoncer notamment les réunions publiques de l'automne 2023, ainsi que d'échanger sur le projet de territoire porté par le PAS, débouchant sur un article sur le site internet du Dauphiné Libéré « Structurer le territoire pour les 20 prochaines années » ;
- D'autres articles dans la presse locale :
 - Dans le **Dauphiné libéré** : le 19 mai 2024 (en bas à gauche), un quart de page (74 000 exemplaires) et le 22 mai 2024 (page suivante, à gauche), un quart de page (60 000 exemplaires) ; le 8 juin 2024, un quart de page (60 000 exemplaires) (page suivante, en bas à gauche) ;
 - Dans **l'Essor Savoyard** : le 23 mai 2024, une demi-page (5 000 exemplaires) (en bas à droite), le 30 mai 2024, un quart-de page (5 000 exemplaires) (page suivante en haut à droite) ; le 6 juin 2024, un quart de page (5 000 exemplaires) (page suivante, en bas à droite).

Modalité de concertation et d'information

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
 Reçu en préfecture le 08/10/2024
 Publié le
 ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU

Urbanisme Annecy : structurer le territoire pour les 20 prochaines années

Comment vivrons-nous sur notre territoire dans les 20 prochaines années ? Voilà la question à laquelle doit répondre le SCoT du bassin annécien. Une nouvelle version du Schéma de cohérence territoriale devra sortir en 2025, après une révision. La population et les élus vont avoir leur mot à dire.

Colette Lanier – 09 sept. 2023 à 11:09 | mis à jour le 09 sept. 2023 à 11:09 – Temps de lecture : 3 min

...ses, dont la seconde a été la plus grave, sa compréhension thérapeutiques compliquées, voire farfelues, ont été tentées, ments... Yves Tyl



Mon territoire dans 20 ans... Je participe !

Le SCoT du bassin annécien organise une nouvelle série de réunions publiques afin de recueillir le plus largement possible la parole citoyenne. Elles se tiendront sur tout le territoire à partir du 24 mai et jusqu'au 14 juin.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui porte une vision à 20 ans pour le territoire. Les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) ou encore les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) devront s'inscrire en compatibilité avec le SCoT.

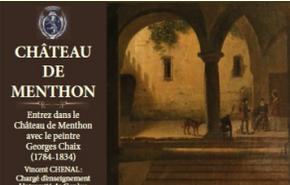
Le SCoT structure donc l'aménagement du territoire en intégrant l'ensemble des politiques locales : habitat, agriculture, activités économiques, commerce, mobilité tout en respectant les ressources naturelles. Il fédère les acteurs du territoire pour répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain. Engagé depuis 2009 avec les communes et les intercommunalités du Grand Annecy, de Fier et Usse, des Sources du Lac d'Annecy, du Pays de Cruisilles et de Rumilly Terre de Savoie ainsi que l'État, la Région, le Département, les territoires voisins ainsi que les chambres consulaires (agriculture, industrie, métiers) il s'écrit aussi avec ses acteurs économiques, ses associations et ses habitants.

- **VENDREDI 24 MAI À 19H00** à la salle de convivialité de la mairie déléguée de Seynod
- **MERCREDI 29 MAI À 19H00** au siège de la CC Rumilly Terre de Savoie
- **JEUDI 30 MAI À 19H00** à la salle de cinéma de Doussard
- **VENDREDI 31 MAI À 19H00** à la salle polyvalente de Villy-le-Pelloux
- **JEUDI 13 JUIN À 19H00** à la salle d'animation de Sillingy
- **VENDREDI 14 JUIN À 19H00** à la salle des fêtes de Villaz

RENCONTRE PARTICIPATIVE
 22, La Méditerranée - 103, route du Château
 73100 Lescheraines

16.79.79.08.08
 contact@chateau-mention.com
 www.chateau-mention-appel.fr

30827500



CHÂTEAU DE MENTION

Entrez dans le Château de Menthon avec le peintre Georges Chahit (1785-1834) Yves CHARNAL, Chargé d'enseignement Université de Genève

CONFÉRENCE MERCREDI 29 MAI À 20H

SANS RÉSERVATION - 1€

chateau-de-mention.com / 07 81 74 39 72

41048382

BOUILLON



BERNADETTE

ANNECY

RESTAURANT

1^{er} DU PETIT PORT | 74000 ANNECY

www.bouillonbernadette.com

41048900

Mon territoire dans 20 ans... Je participe !

Le SCoT du bassin annécien organise une nouvelle série de réunions publiques afin de recueillir le plus largement possible la parole citoyenne. Elles se tiendront sur tout le territoire à partir du 24 mai et jusqu'au 14 juin.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui porte une vision à 20 ans pour le territoire. Les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) ou encore les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) devront s'inscrire en compatibilité avec le SCoT.

Le SCoT structure donc l'aménagement du territoire en intégrant l'ensemble des politiques locales : habitat, agriculture, activités économiques, commerce, mobilité tout en respectant les ressources naturelles. Il fédère les acteurs du territoire pour répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain. Engagé depuis 2009 avec les communes et les intercommunalités du Grand Annecy, de Fier et Usse, des Sources du Lac d'Annecy, du Pays de Cruisilles et de Rumilly Terre de Savoie ainsi que l'État, la Région, le Département, les territoires voisins ainsi que les chambres consulaires (agriculture, industrie, métiers) il s'écrit aussi avec ses acteurs économiques, ses associations et ses habitants.

Le SCoT entre dans sa dernière phase ; l'écriture de son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce dernier vise à traduire de manière opérationnelle les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet de SCoT afin de s'inscrire dans nos transitions écologiques, énergétiques et sociales déjà engagées... Notez bien ces dates dans votre agenda et venez nombreux partager vos idées et vos suggestions pour l'avenir du Bassin Annécien ! Et n'hésitez pas à venir faire un tour sur le site internet ou les réseaux sociaux Instagram, Facebook et LinkedIn.

- **Vendredi 24 mai à 19h00** à la salle de convivialité de la mairie déléguée de Seynod
- **Mercredi 29 mai à 19h00** au siège de la CC Rumilly Terre de Savoie
- **Jeudi 30 mai à 19h00** à la salle de cinéma de Doussard
- **Vendredi 31 mai à 19h00** à la salle polyvalente de Villy-le-Pelloux
- **Jeudi 13 juin à 19h00** à la salle d'animation de Sillingy
- **Vendredi 14 juin à 19h00** à la salle des fêtes de Villaz

4. La communication et média déployés

QU'EST-CE QUE LE SCOT ? Le D^r Matthieu Levassieur, chef de service, en est fier dans leurs services « sourit Mélanie Perez, cadre de santé et dermatologue. Ils s'agissaient de fe- le 15 décembre », explique Matthieu Levassieur. « On ne se

REUNIONS PUBLIQUES

Vendredi 24 mai 2024
19h00 à la
Salle de convivialité de la
mairie déléguée de Seynod

Mercredi 29 mai 2024
19h00
Siège de la CC Banilly Terre
de Savoie

Jeudi 30 mai 2024
19h00
Salle de cinéma de Doussard

Vendredi 31 mai 2024
19h00
Salle polyvalente de Villy-le-
Peloux

Jeudi 13 juin 2024
19h00
Salle d'animation de Sillingy

Vendredi 14 juin 2024
19h00
Salle des fêtes de Villaz

Participez aux débats !

Pourquoi est-il si important de participer à la révision de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ? Parce que c'est bien plus qu'un simple document administratif, c'est notre feuille de route pour les 20 prochaines années ! En révisant le SCoT, nous avons l'opportunité unique d'intégrer de nouvelles orientations, de prendre en compte les enjeux environnementaux et sociétaux actuels, et de garantir ainsi un aménagement du territoire durable et respectueux de notre patrimoine naturel.

SCoT du bassin annécien | SCoT du bassin annécien | SCoT du bassin annécien

41321022



Rivage Hôtel & Spa - 33 avenue du Petit Port, à Annecy
contact@rivage-hotel.com

40567300

742011

voir une « manœuvre électro-
liste » afin de récupérer « les
voix des habitants du nord de la
ville » en 2026.
Pasero à la chierie marocain,

vers le centre ville »
Sur le plan logistique, l'An-
nécin a mis que « le réseau de
transports en commun et les

Pour lui, « cet emplacement ré-
unit donc, en plus de l'avantage
logistique, un réel intérêt prag-
matique ». Sans oublier le fait
que d'un « point de vue démo-

Enfin, pour ce qui est du volet
financier, Sylvain Adams expli-
que que « l'investissement pré-
vu pour l'ancien projet (entre 37

d'agir » pour ce qui heurte. No-
tamment en regard « aux fonds
publics déjà dépensés pour les
travaux de réhabilitatio-
n ».
■ **News Régionale Savoie**



Participez aux débats !

Pourquoi est-il si important de participer à la révision de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ? Parce que c'est bien plus qu'un simple document administratif, c'est notre feuille de route pour les 20 prochaines années !

REUNIONS PUBLIQUES

Jeudi 13 juin 2024
19h00
Salle d'animation de Sillingy

Vendredi 14 juin 2024
19h00
Salle des fêtes de Villaz

SCoT du bassin annécien | SCoT du bassin annécien | SCoT du bassin annécien

41321022

Belles Terrasses
Cuisine traditionnelle
Poisson du lac
Spécialités savoyardes

Hôtel Bellevue
Hôtel-Restaurant

Hôtel Logis de France
Chambres vue lac ou montagne

14 route d'Annecy - 74290 VEYRIER-DU-LAC
Tél. +33 (0)4 50 60 11 60

GISELE.B
Prêt à porter féminin - taille 36 à 32/34

JUSQU'À -50%

LIQUIDATION AVANT TRAVAUX

53 Avenue de Genève, 71000 Annecy

DU 03 - 26 JUIN 2024

41461320

742011

Modalité de concertation et d'info

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU

Mon commerce de proximité

TABAC Saint Jean

Alexa et Alain Rodriguez ont repris le **TABAC-PRESSE SAINT JEAN DE SEYNOD** en février 2023. Aussitôt arrivé, ils ont renoué le magasin pour en faire un lieu chaleureux ou vous pouvez trouver de nombreux produits et services : bijoux, maroquinerie, cigarette électronique, cbd, boissons, café...

UN PEU PLUS D'UN AN APRES LEUR ARRIVEE, ILS SONT RAVIS ET LEURS CLIENTS AUSSI !

Votre magasin situé 7 place Saint Jean à **SEYNOD** est ouvert du lundi au samedi de 6h00 à 19h30, et le dimanche de 6h à 12h30.

SCoT Bassin Annécien

Participez aux débats !

Pourquoi est-il si important de participer à la révision de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ? Parce que c'est bien plus qu'un simple document administratif, c'est notre feuille de route pour les 20 prochaines années !

REUNIONS PUBLIQUES

Jeudi 30 mai 2024
19h00
Salle de cinéma de Doussard

Vendredi 31 mai 2024
19h00
Salle polyvalente de Villy-le-Peloux

Jeudi 13 juin 2024
19h00
Salle d'animation de Sillingy

Vendredi 14 juin 2024
19h00
Salle des fêtes de Villaz

SCoT du bassin annécien | SCoT du bassin annécien | SCoT du bassin annécien

Sapeurs-Pompiers

L'actuel centre de secours de Faverges-Seythenex sera remplacé avant la fin du mandat prévu en 2028.

Le centre de secours de Talloires-Montmin est devenu trop vétuste.

SCoT Bassin Annécien

Participez aux débats !

Pourquoi est-il si important de participer à la révision de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ? Parce que c'est bien plus qu'un simple document administratif, c'est notre feuille de route pour les 20 prochaines années !

REUNIONS PUBLIQUES

Jeudi 13 juin 2024
19h00
Salle d'animation de Sillingy

Vendredi 14 juin 2024
19h00
Salle des fêtes de Villaz

SCoT du bassin annécien | SCoT du bassin annécien | SCoT du bassin annécien

4. La communication et média déployés

Modalité de consultation supplémentaire
 Envoyé en préfecture le 08/10/2024
 Reçu en préfecture le 08/10/2024
 Publié le
 ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU

La lettre d'information SCoT

La campagne de diffusion de la lettre d'information du SCoT s'est déroulée en amont du premier cycle de réunions publiques d'octobre 2023, permettant ainsi à la fois l'information sur la révision du SCoT et l'annonce de ces réunions publiques.

Cette lettre a été éditée à 150 000 exemplaires, soit 1 par « boîte aux lettres » du SCoT, afin de rentrer en contact avec l'ensemble des habitants du bassin annécien.

La lettre d'information est réalisée suivant un design attrayant, moderne et présente un contenu pédagogique et accessible, facilitant la transmission d'informations.

Lettre d'information SCoT

SCoT, QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES ?

2021: 1 DIAGNOSTIC
 2022: 2 PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE
 2023: 3 DOCUMENT D'ORIENTATION & D'OBJECTIFS
 2024

SCoT BASSIN ANNÉCIEN
 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

FUTUR DE NOTRE TERRITOIRE : ON SE DIT TOUT !

QU'EST-CE QUE LE SCoT ?

EUROPE, ÉTAT ET RÉGION POUR L'ÉCHELLE LOCALE :
 (Législation, Ordonnances, Décrets, Circulaires...)
 (Documents régionaux/territoriaux (Cade de l'urbanisme...))

OBJECTIFS POUR LE BASSIN ANNÉCIEN

SCoT
 DÉCLARATION DANS DES DOCUMENTS LOCAUX DURABLES DE PLANNIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Progression Local de l'habitat
 Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET)
 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et autres documents
 Permis de construire

LE DIAGNOSTIC, 1ÈRE ÉTAPE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

Où en sommes-nous ?

État des lieux de la situation actuelle du territoire dans tous les domaines (habitat, économie, équipements, agricultures, mobilités, patrimoine, environnement...) pour établir un bilan atouts / contraintes et identifier les défis que doit / devra relever le territoire.

Des paysages menacés par le relief et d'une grande diversité: Plateau et collines, lac de berges, ainsi que présages calcaires abritant des zones de prairies, moellons, zones humides, milieux rocheux, etc.

Des dispositifs de protection ou d'inventaire implantés sur le territoire : mécatroniques, industries du sport et outdoor, industries créatives (image, animation et mult média), tourisme (dont tourisme d'affaires). Un territoire agricole qui se distingue par des productions alimentaires labellisées (AOP: Rebochoin, Tome des Bauges, Abondance, IGP: Fromage de Savoie, ...)

Des filières d'excellence implantées sur le territoire : mécatroniques, industries du sport et outdoor, industries créatives (image, animation et mult média), tourisme (dont tourisme d'affaires). Un territoire agricole qui se distingue par des productions alimentaires labellisées (AOP: Rebochoin, Tome des Bauges, Abondance, IGP: Fromage de Savoie, ...)

Le territoire du Bassin annécien engagé dans la révision (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT))

VERS DES TRANSITIONS MAJEURES POUR LE BASSIN AVEC LE SCoT

Bassin annécien : les grands enjeux d'aujourd'hui

Une transformation énergétique
 Le SCoT contribue, par ses choix d'organisation spatiale, à tendre vers une sobriété énergétique et une adaptation au changement climatique par :
 - la maîtrise de la consommation d'énergie carbonée, en agissant sur les transports collectifs et leur accessibilité, les modes doux, actifs, l'habitat, ...
 - le développement de la production d'énergie d'origine renouvelable.

Un renouveau écologique
 Le SCoT est le moyen de protéger les habitats naturels remarquables (grands espaces naturels, forêts, zones humides, etc.) et ordinaires (espaces cultivés, prairies, jardins, etc.) qui participent au développement de la biodiversité.

Engager la transition fondatrice
 Le SCoT s'inscrit dans la réduction de l'artificialisation des sols et le maintien d'espaces naturels. En cohérence avec la loi Climat Résilience (2021) il met en oeuvre l'atténua de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, en innovant dans les modes d'urbanisation (compacts, densité acceptable...) et en privilégiant la construction en renouvellement du tissu urbain existant.

78 communes
 298 000 habitants (2020)
 121 000 m² forst
 5 intercommunalités

CC Pays de Cruillens
 CC Fir et Usses
 Grand Annecy
 CC Rully Terné de Savoie
 CC des sources du lac d'Annecy

Directeur de la publication : Antoine de MENTHON, Président du SCoT du bassin annécien - Responsable de la Révision
 Coordinateur : Olivier GAZDAR, Directeur - Coordinateur - Révision - Stratégie Communication - Responsable - Graphisme
 Illustrations : Gaspard MATH, (SA)
 Imprimé aux Éditions de la Région Rhône-Alpes - 70 000 exemplaires

5. Les contributions directes du public

L'EXPRESSION DU PUBLIC

« Le recueil des observations et propositions du public par la mise à disposition d'un cahier de suggestions accompagnant les informations relatives au projet, pendant la révision du SCoT, au siège du Syndicat mixte du SCoT, aux jours et heures d'ouverture habituels

Ou Directement par écrit à l'adresse postale du Syndicat mixte du SCoT (18 chemin des cloches, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy)

Ou via l'Adresse mail dédiée »

Ces moyens d'expression offraient la possibilité pour le public de prendre connaissance de l'avancée des travaux du SCoT.

Un dossier, un registre de concertation et une adresse mail ont été mis à disposition au siège du Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien, *aux jours et heures d'ouverture habituels*.

Au total, 9 mails ont été reçus, et 7 courriers postaux.

Plusieurs courriers, électroniques ou postaux, ont été reçus, et ont porté sur :

- la continuité d'une ligne de transports collectifs entre Annecy et Alberville via Faverges-Seythenex, reliant les deux Savoie(s) ;
- La demande par des pétitionnaires du maintien de leur parcelles cadastrales en zone constructible au plan d'urbanisme local ;
- Le souhait de limiter l'attractivité du territoire, encadrer les résidences secondaires, etc.
- L'accès au logement pour les jeunes actifs ou jeunes diplômés.

Le registre de concertation reste quant à lui vierge de toute contribution.



**Registre consultable au
siège du syndicat mixte**

6. Les résultats de la concertation

Thématiques des remarques (cf. voir détails dans les parties 3,4,5)	Modalité(s) de concertation utilisée(s)	Impact(s) sur le contenu du SCoT
Ambitions démographiques à 20 ans et impacts sur le fonctionnement du Bassin annécien	Réunions publiques Assemblée de secteurs	<p>Le sujet a été au cœur des discussions tout au long de la révision : les inquiétudes de la population vis-à-vis de l'intensité du développement résidentiel ont trouvé écho au sein des nombreux débats des instances du syndicat mixte porteur du SCoT.</p> <p>Aussi, les objectifs en matière de productions de logements s'inscrivent dans l'optique de freiner la pression sur les espaces de vie déjà sollicités (congestion, ressource en eau, réseaux urbains, etc.) – Rumilly Terres de Savoie, Pays de Cruseilles en particulier, et de privilégier le rééquilibrage vers les espaces disposant encore de capacité (Sources du Lac d'Annecy, Fier et Usses)</p>
Difficultés des habitants à se loger et travailler sur le territoire	Réunions publiques Assemblée de secteurs Table ronde des Acteurs économiques	<p>En réponse à cette préoccupation partagée par les élus du syndicat mixte du SCoT, il a été réaffirmé, dans le projet d'aménagement stratégique, de produire une offre de logements accessible, pour limiter les déplacements pendulaires. Cela est retranscrit ensuite dans le DOO par des objectifs de production de logements accessibles (locatifs sociaux, intermédiaires notamment) à partir d'un seuil bas de nombre de logements par opération de construction neuve et ce dans toutes les communes importantes, dont celles non soumises à la loi SRU.</p>
Capacités d'accueil par les réseaux et disponibilités des ressources en eau nécessaires à la qualité de vie sur le territoire	Réunions publiques Assemblée de secteurs	<p>En cohérence avec le sujet ci-dessus, les capacités d'accueil des réseaux et la disponibilité de la ressource en eau ont été prises en compte dans la ventilation des objectifs de construction de logements (et donc d'accueil de la population supplémentaire) en limitant le développement des secteurs sous tension (Rumilly Terres de Savoie confronté à la problématique de pollution de l'eau, Pays de Cruseilles, pour la disponibilité de la ressource en eau, certains secteurs du cœur d'agglomération pour l'assainissement).</p> <p>Au contraire, les secteurs de Fier et Usses et des Sources du Lac d'Annecy doivent assumer plus d'objectifs de production de logements qu'auparavant, du fait de capacités résiduelles suffisantes ou de la connaissance déjà les projets d'amélioration des réseaux urbains.</p>
Urbanisation prévisionnelle qui semble encore importante au regard de l'enjeu de préservation des espaces supports à la production alimentaire de proximité	Réunions publiques Assemblée de secteurs	<p>L'enjeu alimentaire a été retranscrit dans le PAS avec une affirmation forte d'engager le territoire vers l'autonomie alimentaire et la production de denrées de proximité.</p> <p>Le DOO identifie quant à lui les espaces agricoles à préserver afin de pérenniser les espaces supports des productions agricoles et alimentaires sur le territoire du Bassin annécien. Il prévoit également un ensemble d'objectifs en matière de préservation de la fonctionnalité des exploitations agricoles dans les réflexions pouvant porter à l'urbanisation de nouvelles surfaces agricoles.</p>

6. Les résultats de la concertation

Thématiques des remarques (cf. voir détails dans les parties 3,4,5)	Modalité(s) de concertation utilisée(s)	Impact(s) sur le contenu du SCoT
Développement économique et besoins fonciers	Assemblées de secteurs Table ronde des Acteurs économiques	<p>En lien avec les tendances observées de création d'emplois nombreuses sans mobilisation de l'intégralité des surfaces possibles pour le développement de zones spécifiques (SCoT 2014), le foncier pour celui-ci est désormais programmé suivant un objectif de rééquilibrage tant spatial (entre les différents territoires) que quantitatif (freiner la résidentialisation).</p> <p>Les possibilités futures accompagnent des projets déjà matures en termes de développement économique, et répondent à des besoins spécifiques exprimés par les acteurs locaux, en particulier la nécessité de rapprocher les entreprises de mêmes chaînes de valeur, et de limiter ainsi les déplacements BtoB (entre sous-traitants et donneur d'ordre principal par exemple) en appui d'une offre foncière diffuse mais située à proximité des grands sites existants.</p>
Gestion de la pression touristique dans toutes ses composantes	Réunions publiques Assemblées de secteurs	<p>Les différentes remarques à ce sujet ont porté sur la concurrence des meublés touristiques avec l'offre de logements régulière, les conflits d'usage entre pratiques et usages de l'espace, la sur fréquentation ressentie de certains sites en période estivale menaçant les caractéristiques intrinsèques.</p> <p>Le sujet a été intégré aux réflexions liées à l'offre de logements neufs (répartition, typologie sociale permettant une meilleure maîtrise de l'usage du parc), à la protection des espaces naturels (réservoirs de biodiversité comme corridors écologiques) et, dans une moindre mesure, dans les orientations ayant trait à l'accès à la nature (cadre de vie, bien-être), en rappelant les atouts d'un accès aux espaces naturels mais également les enjeux de préservation.</p>
Mobilités durables : argumentaire en faveur d'un TCSP qui relierait les 2 Savoie(s), depuis Annecy jusqu'à Albertville	Courrier postal Assemblées de secteurs	<p>Le volet mobilité ouvre des perspectives de réflexion à 20 ans ; aussi, si le SCoT accompagne la réalisation des projets portés sur le territoire du bassin annécien, et particulièrement celui de transport en commun à haut niveau de service sur la rive ouest du Lac d'Annecy, il prévoit effectivement la nécessité de préserver les possibilités d'extension de ce nouveau transport jusqu'à Faverges-Seythenex (dans un premier temps) voire jusqu'à Albertville, afin de répondre aux besoins de mobilités des navetteurs originaires de la Savoie et travaillant sur le Bassin annécien.</p>

7. Synthèse et conclusion



La concertation publique s'est tenue de manière continue durant toute la révision du SCoT.

Les modalités de concertation prévues par le Comité syndical du SCoT du bassin annécien lors de la délibération de prescription du SCoT ont été respectées et mises en œuvre.

Bien que certains dispositifs aient connu un succès mesuré sur le territoire, la diversité des canaux de communication a permis de relayer largement auprès des habitants du territoire l'avancement des travaux du SCoT.

L'ensemble du dispositif de concertation a donc permis d'échanger avec le public et d'enrichir le projet de SCoT désormais constitué.

Le public a voulu faire part, à travers ces éléments, de sa volonté d'encadrer le développement du territoire en rééquilibrant l'accueil de nouveaux habitants, emplois, commerces et services tout en respectant les richesses du cadre de vie du bassin annécien.

Au cours de l'élaboration du SCoT, le Syndicat Mixte a veillé à répondre à cette volonté en cohérence à travers les orientations générales du PAS et les objectifs du DOO qui, en particulier, visent à assurer la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, à maintenir la cohérence et l'équilibre de l'armature territoriale du Bassin annécien, à préserver la qualité du cadre de vie et du paysage tout en affirmant un modèle de développement ambitieux ancré dans la transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02PJ2-AU

